



JUILLET -
AOÛT 2022



WWW.SAINTE-ODE.BE



FÊTE DU PNDO



MARCHÉS DU TERROIR DES
DEUX OURTHES



ÉCOLE COMMUNALES :
SÉJOUR PÉDAGOGIQUE

SOMMAIRE

VIE COMMUNALE

Marchés du Terroir des Deux Ourthes	03
Fête du PNDO	04-05
Conseils communaux.....	06-07-08-09-10-11
Collège et Conseil communaux.....	12
Avis d'enquête publique.....	13
DEA / Numéro de maison	14
C'est ça la Province.....	15
Environnement.....	16-17-18
Infos administratives	19
Énergie	20-21
Inondation / IDELUX	22
CPAS / Syndicat d'initiative.....	23
Écoles communales.....	24-25
ADL.....	26
PCS / Extrascolaire.....	27

VIE ASSOCIATIVE

Tourisme / Loisirs	28-29
CRAB	30
Agenda des manifestations.....	31

INFOS

HORAIRES SERVICE POPULATION

Lundi	9h00 à 12h30
Mardi	9h00 à 12h30
Mercredi	9h00 à 12h30
Judi	9h00 à 12h30 – 13h30 à 18h00
Vendredi	9h00 à 12h30

Permanence chaque premier samedi du mois de 9h00 à 12h00

HORAIRES AUTRES SERVICES

Lundi	9h00 à 12h30
Mardi	9h00 à 12h30
Mercredi	9h00 à 12h30
Judi	9h00 à 12h30 – 13h30 à 17h00
Vendredi	9h00 à 12h30

NUMERO D'URGENCE

Pour toute urgence communale, un membre du Collège est à votre disposition 24/24 0474/68.68.68

EDITORIAL



Jean-Pol MISSION
2^{ème} Échevin

Enfin les beaux jours !

Comme la plupart d'entre vous, j'apprécie énormément cette période de l'année où la nature se réveille et nous donne de superbes couleurs tout le long de nos chemins. La saison barbecue avec un petit rosé sur nos terrasses, la plantation de nos bacs à fleurs ou encore nos légumes dans le jardin, nous donnent la joie de vivre.

Après plusieurs années de nuisances dues à cette Covid, quel plaisir de pouvoir ressortir de chez soi sans ce masque. On sent l'envie des citoyens de bouger de chez eux. Pour preuve, la fête du Parc Naturel des Deux Ourthes a remporté un succès qui est allé bien au-delà de nos espérances. Il faut dire que les organisateurs avaient mis les bouchées doubles pour que tout soit parfait. Le soleil bien présent a rendu cette journée inoubliable. Je tiens à féliciter tous les bénévoles qui ont été d'un professionnalisme exemplaire.

Je profite aussi de cet éditto pour vous annoncer que les marchés du terroir vont pouvoir recommencer sur notre toute nouvelle place Sainte-Mère-Eglise à Amberloup. Ce sera l'occasion rêvée pour son inauguration le jeudi 7 juillet à 17 heures. Le verre de l'amitié sera offert par l'Administration Communale de Sainte-Ode. Les autres dates des marchés sur cette même place sont le 28 juillet ainsi que les 4 et 25 août.

Il y a aussi nos aînés qui sont impatients de recommencer les activités. Pour ma part, cela me semblait encore imprudent jusqu'à ce jour. Mais qu'ils se rassurent, c'est reparti avec un voyage à Paris de 4 jours du 9 au 12 juin en association avec le cercle horticole. En 8 jours, les 45 places pour cette activité étaient réservées. Un dîner le mardi 5 juillet sera aussi organisé dans la toute nouvelle salle de Lavacherie et nous espérons vous y voir nombreux. Une accordéoniste animera cet après-midi. Un toutes boîtes vous parviendra dans le courant du mois de juin reprenant toutes les activités prévues pour le reste de l'année. Nos rencontres récréatives sont programmées à partir de la deuxième quinzaine de septembre.

Concernant nos clubs sportifs, pour certains, c'est un peu de repos avant de préparer la nouvelle saison, pour d'autres c'est une nouvelle qui commence. Je félicite encore tous les bénévoles qui travaillent d'arrache-pied pour que tout se passe pour un mieux.

De très nombreuses activités auront lieu dans notre commune durant les mois d'été, que ce soit un camp, des brocantes, des stages sportifs ou encore les activités du Crab. Nos petits loups ne s'ennuieront pas cet été à Sainte-Ode !

Avant de vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes vacances, que ce soit à la plage, en montagne ou tout simplement chez vous, j'ai une pensée pour tous les étudiants. Beaucoup de courage pour cette dernière étape de cette année scolaire ! Des maternelles aux universitaires, ils pourront ensuite ranger les fardes et les cahiers ou plutôt leur écran, pour enfin profiter de ces mois d'été bien mérités.

Bonnes vacances à tous.



MARCHÉS DU TERROIR DES DEUX OURTHES

MARCHÉS DU TERROIR DES DEUX OURTHES

Les Marchés du Terroir des Deux Ourthes auront à nouveau lieu chaque jeudi de juillet et août de 17h00 à 20h00 à Amberloup, Champlon et Bertogne. Producteurs et artisans locaux seront une nouvelle fois fidèles au rendez-vous.

Organisés par les syndicats d'initiative et l'Agence de Développement Local, les marchés fêtent cette année leur 21^{ème} année d'existence. Les marchés d'Amberloup seront de retour sur la Place Sainte-Mère-Eglise. Plusieurs producteurs proposeront comme chaque année de la petite restauration, à consommer sur place ou à emporter chez vous.

INAUGURATION OFFICIELLE DE LA PLACE SAINTE-MÈRE-ÉGLISE

L'administration communale de Sainte-Ode est heureuse de vous inviter à l'inauguration officielle de la place Sainte-Mère-Eglise qui aura lieu **le jeudi 7 juillet prochain à 17h00**. Nous aurons le plaisir de partager avec vous le verre de l'amitié, en présence du Syndicat d'Initiative et du comité de village « Les Blancs Linçouës ».

ETONNER
Ardenne
ENCHANTER

21^{ème}
édition
2022

Les produits
locaux et
artisanaux
c'est au

MARCHÉ DU TERROIR
DES DEUX OURTHES

AMBERLOUP
7 & 28 juillet - 4 & 25 août

RETROUVEZ NOS ARTISANS ET PRODUCTEURS
CHAQUE JEUDI DE 17H00 À 20H00

Bertogne
S.I. Champlon
Ternoville
PAYS DE BASTOGNE
Sainte-Ode
TOURISME
Wallonie
Belgique
Tourisme
PROVINCE DE
LUXEMBOURG

AMBERLOUP

JEUDI 7 JUILLET
À 17H00

INAUGURATION DE LA PLACE
SAINTE-MÈRE-ÉGLISE
VERRE DE L'AMITIÉ OFFERT PAR
L'ADMINISTRATION COMMUNALE
DE SAINTE-ODE

JEUDI 25 AOÛT
DES 17H00

FESTIVITÉS DE CLÔTURE
DES MARCHÉS DU TERROIR DES DEUX OURTHES
ANIMATION MUSICALE
SPECTACLE DU 20^{ÈME} ANNIVERSAIRE
DES MARCHÉS DU TERROIR

FÊTE DU PARC NATUREL DES DEUX OURTHES



Discours prononcé par
Pierre PIRARD
Bourgmestre

Messieurs les Présidents, cher Michel, cher Marc, Chers Collègues, Bourgmestres, Echevins, Présidente de CPAS, Conseillers communaux et de l'Action sociale, Mesdames et Messieurs les administrateurs du Parc, Monsieur le Directeur du Parc, Cher Vincent, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers amis de la nature et du Parc Naturel,

C'est avec un réel plaisir qu'au nom de la Commune de Sainte Ode, je peux enfin vous souhaiter la bienvenue, à la « fête du Parc naturel ».

Enfin car faut-il encore le rappeler, les mesures sanitaires liées au COVID nous auront contraints à faire une pause dans l'organisation de cet événement devenu au fil du temps incontournable.

Mais nous voilà enfin réunis pour fêter les 20 ans, bien sonnés du Parc puisque celui-ci a vu le jour en 2001. En quelque sorte, c'est jour de promotion puisque nous pouvons bénéficier d'un 20+1...

Je me réjouis de votre présence, en nombre, aujourd'hui, pour lancer les festivités concoctées par le Parc Naturel dans ce cadre chaleureux du village de Houmont.

Pour la 15ème fois déjà, notre Parc naturel nous invite à faire la fête, dans la bonne humeur et en toute convivialité. Cette année c'est le thème de la nature accessible qui a été mis en avant. Je m'en réjouis car il est porteur de sens et s'inscrit parfaitement dans les attentes sociétales actuelles.

Merci à l'équipe dynamique du Parc et à Vincent son directeur ! Je tiens à les féliciter pour leur engagement au quotidien, concrétisé par ce rendez-vous qui rencontre un succès croissant d'année en année, que ce soit en nombre de visiteurs ou en nombre de participants.

Mais aujourd'hui, il y a une personne au sein de cette équipe que je voudrais mettre en avant car elle s'est particulièrement engagée et démenée pour que l'organisation soit parfaite. De réunion en réunion, de contact en contact, d'initiative en initiative, elle s'est dépensée sans compter. Vous l'avez reconnue, c'est Michelle Paligot. Merci de chaleureusement l'applaudir !

Merci également au Collège communal, à notre ADL, au service travaux, à toutes les forces vives, associations, volontaires et autres qui se sont engagés aux côtés de l'équipe du Parc pour faire de ce beau projet, la réalité qui s'offre à vos yeux aujourd'hui.

Merci aussi aux différents exposants, producteurs, artisans locaux, qui nous présentent leurs produits et savoir-faire tout au long de ce dimanche.

Le Fête du Parc est devenue un événement phare, un événement incontournable pour les 6 communes qui composent le Parc naturel des 2 Ourthes!



C'est important car elle vulgarise ses missions qui consistent à préserver et à mettre en avant nos richesses – souvent fragiles et parfois même, menacées –, et à protéger notre patrimoine, qu'il soit naturel, paysager, architectural ou culturel.

Mais un Parc naturel, ce n'est pas seulement ça ; c'est aussi un territoire de projets offrant un véritable pôle de services sur lequel peuvent s'appuyer tant les communes que les citoyens.

Ensemble, il s'agit de réfléchir au devenir du territoire et de porter un projet de développement durable, qui garantit l'activité sociale, économique et touristique de l'entité.

Pour ce faire, un Parc Naturel se doit d'être rassembleur ; ce qui suppose être à l'écoute, favoriser le dialogue et faire preuve d'ouverture d'esprit.

L'équipe pluridisciplinaire du Parc a été créative et proactive sur de nombreux projets – je l'en félicite par ailleurs – que ce soit sans vouloir me montrer exhaustif, au travers des projets Life, le parc à vélo, murs en pierres sèches, gestion des fonds de vallée, promotion des arbres fruitiers locaux, charte paysagère, lignes de conduite urbanistiques, tourisme vert et promotion des produits locaux, programmes d'animation scolaire...

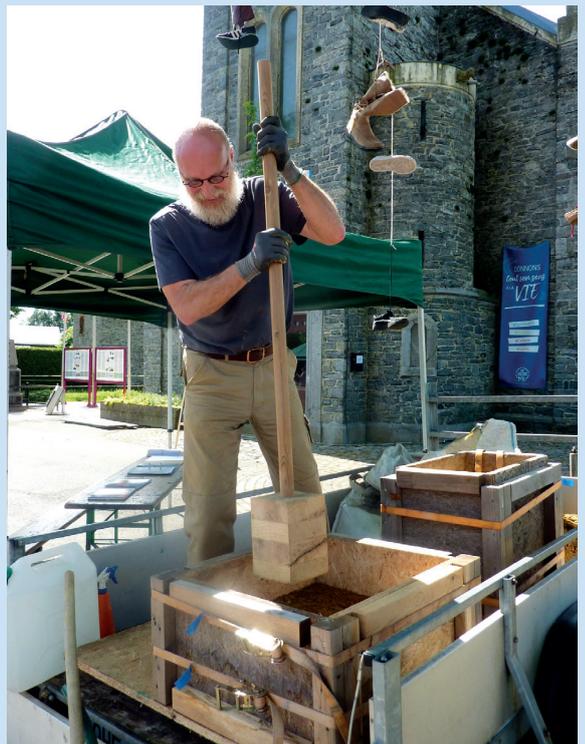
Sur base de ces projets concrets, je conclurai en disant : Faisons tomber le cliché – bien trop souvent ressassé –, d'un Parc naturel enfermé dans une pure logique de conservation de la nature. Un Parc naturel n'est pas une réserve naturelle, c'est un territoire de vie. Son objectif clairement affirmé consiste en une gestion cohérente du territoire et, certainement pas, en un repli sur soi.

Cela étant dit, je souhaite plein succès à cet événement et de nombreuses belles surprises au public tout au long de cette journée de réjouissances estivales !

Je vous remercie.



FÊTE DU PARC NATUREL DES DEUX OURTHES
Dimanche 22 mai 2022





PRÉSENTS :

- Andréa DUPLICY, Conseillère - Présidente
- Pierre PIRARD, Bourgmestre
- Christophe THIRY, Jean-Pol MISSON, Catherine POOS-SIMON, Échevins
- Joël TANGHE, Marie DESSE, Elisabeth NICKS-LEBAILLY, Johnny MACOIR, Loïc ZABUS, Conseillers communaux
- Laurence PIERLOT-HENROTTE, Présidente de CPAS
- Charlotte LEDUC, Directrice générale

Les procès-verbaux du Conseil communal sont disponibles :
<https://www.sainte-ode.be/ma-commune/vie-politique/conseil-communal/>

Résumé succinct du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 février 2022

EN SÉANCE PUBLIQUE :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 décembre 2021

À défaut d'observation, le procès-verbal de la séance du 22 décembre 2021 est approuvé conformément à l'article 48 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

2. Accueil temps libre - Rapport annuel 2020-2021 et plan d'actions 2021-2022

PREND CONNAISSANCE : A main levée et à l'unanimité
Du rapport annuel 2020-2021 du plan d'actions 2021-2022 de la coordination accueil temps libre.

3. Approbation du Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC)

DECIDE : A main levée et à l'unanimité
D'approuver le Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat de la Commune de Sainte-Ode.

4. Ecopasseur - Rapport d'activités 2021

DECIDE : A main levée et à l'unanimité
D'approuver sans observation le rapport présenté pour l'année 2021.

5. Conditions de recrutement de deux ouvriers polyvalents - CDI - Echelle D2

DECIDE : A main levée et à l'unanimité
D'ouvrir au recrutement deux postes d'ouvriers polyvalent, CDI, temps plein, échelle D2
De fixer les conditions de recrutement suivantes (...)

6. Conditions de recrutement d'un agent administratif - CDI - Echelle D4

DECIDE : A main levée et à l'unanimité
D'ouvrir au recrutement un poste d'agent administratif, CDI, mi-temps, échelle D4.
De fixer les conditions de recrutement suivantes (...)



7. Conditions de recrutement d'un fonctionnaire sanctionnateur pour l'ensemble des huit communes de la zone Centre-Ardenne - Mandat à la Commune de Bastogne

DECIDE : A main levée et à l'unanimité
De valider l'engagement d'un fonctionnaire sanctionnateur pour l'ensemble des huit communes de la Zone de Police Centre Ardenne.
D'arrêter les conditions suivantes pour le poste (...)

8. Situation de caisse 2/2021

PREND CONNAISSANCE :
De la situation de caisse de la Commune de Sainte-Ode pour la période du 1er janvier 2021 au 30 novembre 2021.
(...)

9. Fixation de la dotation communale au budget 2022 de la zone de Secours du Luxembourg

DECIDE : A main levée et à l'unanimité
Article 1 D'intervenir à concurrence de 124 606,38 € dans le budget 2022 de la Zone de Secours du Luxembourg.
(...)

10. Fixation de la dotation communale au budget 2022 de la ZP n°5301 « Centre Ardenne »

DECIDE : A main levée et à l'unanimité
Article 1 D'intervenir à concurrence de 191 998,64 € dans le budget 2022 de la ZP n°5301 « Centre Ardenne ».
(...)

11. Régie communale autonome « Centre Sportif pluri communal de Tenneville » - Octroi de subside - année 2021

DECIDE : A main levée et à l'unanimité
Article 1^{er} :
D'octroyer un subside en espèces de 2 500 € à l'asbl Centre Sportif pluricommunale de Tenneville conformément à l'article 4 de la convention relative à la gestion du complexe sportif de Tenneville.
Article 2 :
Le subside finance une partie des frais de fonctionnement du Centre sportif.
(...)



12. Règlement complémentaire de circulation : Hubermont, Rue Saint-Martin

DECIDE : A mainlevée et à l'unanimité

Article 1 :

A Hubermont, Rue Saint-Martin, des zones d'évitement striées triangulaires, d'une longueur de 7m réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 3m et disposées en effet de porte à hauteur du poteau d'éclairage n°835/00313, sont établies.

Article 2 :

Les dispositions reprises à l'article 1 sont portées à la connaissance des usagers au moyen de la signalisation prévue à cet effet au règlement général sur la police de la circulation routière, notamment via le placement de signaux A7, D1 et les marques au sol appropriées.

(...)

13. Règlement complémentaire de circulation : Lavacherie, Rue de la Bonne Dame

DECIDE : A mainlevée et à l'unanimité

Article 1 :

A Lavacherie, Rue de la Bonne Dame, des zones d'évitement striées triangulaires, d'une longueur de 7m réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 3m et disposées en effet de porte à hauteur du poteau d'éclairage n°835/00630, sont établies.

Article 2 :

Les dispositions reprises à l'article 1 sont portées à la connaissance des usagers au moyen de la signalisation prévue à cet effet au règlement général sur la police de la circulation routière, notamment via le placement de signaux A7, D1 et les marques au sol appropriées.

(...)

14. Règlement complémentaire de circulation : Sprimont, Rue de la Petite Val

DECIDE : A mainlevée et à l'unanimité

Article 1 :

A Sprimont, Rue de la Petite Val, la circulation est interdite à tout conducteur, sauf les cyclistes, depuis son carrefour formé avec la Rue de la Chênaie vers la RN826.

Article 2 :

Les dispositions reprises à l'article 1 sont portées à la connaissance des usagers au moyen de la signalisation prévue à cet effet au règlement général sur la police de la circulation routière, notamment via le placement de signaux C1 avec panneau additionnel M2, F19 avec panneau additionnel M4, D1 avec panneau additionnel M2 et les marques au sol appropriées.

(...)

15. Règlement complémentaire de circulation : Tillet, Rue de la Croisette

DECIDE : A mainlevée et à l'unanimité

Article 1 :

A Tillet, Rue de la Croisette, une zone d'évitement striée triangulaire, d'une longueur de 7m réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 3m et disposée du côté impair à hauteur de l'immeuble n°5, est établie.

Article 2 :

Les dispositions reprises à l'article 1 sont portées à la connaissance des usagers au moyen de la signalisation prévue à cet effet au règlement général sur la police de la circulation routière, notamment via le placement de signaux A7, D1 et les marques au sol appropriées.

(...)

16. Règlement complémentaire de circulation : Tillet, Rue des Forges

DECIDE : A mainlevée et à l'unanimité

Article 1 :

A Tillet, Rue des Forges, un passage pour piétons est établi à son débouché avec la Rue des Tilleuls.

Article 2 :

Les dispositions reprises à l'article 1 sont portées à la connaissance des usagers au moyen de la signalisation prévue à cet effet au règlement général sur la police de la circulation routière, notamment via les marques au sol appropriées.

(...)

17. Autorisation d'ester en Justice

DECIDE : A mainlevée par 8 voix "pour" et 2 abstentions (J. MACOIR et J. TANGHE)

D'autoriser le Collège communal à ester en Justice contre l'éventuelle décision à intervenir de vente du domaine du Celly par l'ASBL Sainte-Ode et Sana Belgica et/ou le Conseil provincial, ainsi que tous les actes détachables liés à ces éventuelles décisions à intervenir ;

Cette autorisation vaut pour toute procédure utile, en suspension, en annulation et/ou devant les tribunaux de l'ordre judiciaire, en référé ou au fond.

Séance à huis clos

18. Engagement d'un agent administratif – CDI - Echelle D6

(...)

19. Engagement d'un agent administratif – CDI - Echelle D4

(...)



PRÉSENTS :

- Andréa DUPLICY, Conseillère - Présidente
- Pierre PIRARD, Bourgmestre
- Christophe THIRY, Jean-Pol MISSON, Catherine POOS-SIMON, Échevins
- Joël TANGHE, Marie DESSE, Elisabeth NICKS-LEBAILLY, Johnny MACOIR, Loïc ZABUS, Conseillers communaux
- Laurence PIERLOT-HENROTTE, Présidente de CPAS
- Charlotte LEDUC, Directrice générale



Les procès-verbaux du Conseil communal sont disponibles :
<https://www.sainte-ode.be/ma-commune/vie-politique/conseil-communal/>

Résumé succinct du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 mars 2022

EN SÉANCE PUBLIQUE :

L'urgence est demandée et acceptée (à main levée et à l'unanimité) pour l'ajout des points suivants :

- Développement rural – rapport annuel 2021
- Développement rural – accompagnement de la fondation rurale de Wallonie – approbation de la convention.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2022

A défaut d'observation, le procès-verbal de la séance du 9 février 2022 est approuvé conformément à l'article 48 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

2. Rapports d'activités et financier 2021

DECIDE : A main levée et à l'unanimité

Article 1^{er} :

D'approuver les rapports d'activités et financier du PCS 2021 (...)

3. Règlement de travail du personnel communal

ARRETE : A main levée et à l'unanimité

Article 1^{er} :

Le règlement de travail de la Commune est abrogé ;

Article 2 :

Le règlement de travail en annexe est adopté ;

Article 3 :

La présente décision entrera en vigueur le 1^{er} avril 2022.

Article 4 :

La présente décision sera soumise à l'approbation de la tutelle.

Annexe :

Règlement de travail de la Commune de Sainte-Ode



4. Statut administratif du personnel communal

ARRETE : A main levée et à l'unanimité

Article 1^{er} :

Le statut administratif de la Commune est abrogé ;

Article 2 :

Le statut administratif en annexe est approuvé ;

Article 3 :

La présente décision entrera en vigueur le 1^{er} avril 2022.

Article 4 :

La présente décision sera soumise à l'approbation de la tutelle.

Annexe :

Statut administratif de la Commune de Sainte-Ode

5. Statut pécuniaire du personnel communal

ARRETE : A main levée et à l'unanimité

Article 1^{er} :

Le statut pécuniaire de la Commune est abrogé ;

Article 2 :

Le statut pécuniaire en annexe est approuvé ;

Article 3 :

La présente décision entrera en vigueur le 1^{er} avril 2022.

Article 4 :

La présente décision sera soumise à l'approbation de la tutelle.

Annexe :

Statut pécuniaire de la Commune de Sainte-Ode.

6. Cadre du personnel communal

ARRETE : A main levée et à l'unanimité

Article 1^{er} :

Le cadre la Commune est abrogé ;

Article 2 :

Le cadre suivant est approuvé :

Catégorie de personnel	1 ETP	Echelle
Directeur général	1	Fixée par CDLD



Services administratifs

Catégorie de personnel	10.68 ETP	Echelle
Employé d'administration	3.69 + 0.6	D4
Employé d'administration	3 + 1	D6
Employé d'administration	0.89	B1
Employé d'administration	1.5	B2

Service travaux

Catégorie de personnel	12 ETP	Echelle
Chef de service	1	D7
Ouvrier qualifiés	6 + 2	D2
Ouvrier qualifiés	3	D4

Agents entretien

Catégorie de personnel	5.16 ETP	Echelle
Ouvrier d'entretien	4.84	E2
Ouvrier d'entretien	0.32	E3

Services crèche

Catégorie de personnel	5.79 ETP	Echelle
Directeur	0.75	B2
Employés de crèche	1.72	D2
Employés de crèche	3.07	D4
Nettoyage de crèche	0.26	E2

ATL

Catégorie de personnel	4.82 ETP	Echelle
Accueillantes	3.78	D2
Accueillantes	0.50	D4
Accueillantes	0.54	E2

Enseignement

Catégorie de personnel	1,04 ETP	Echelle
Instituteur	0.25	B171
Cours natation	0.16	B1
Puériculture	0.63	D4

Article 3 :

La présente décision entrera en vigueur le 1er juin 2022.

Article 4 :

La présente décision sera soumise à l'approbation de la tutelle.

7. Renouvellement des gestionnaires de réseau d'électricité – Proposition de désignation

DECIDE : A main levée et à l'unanimité

D'approuver le rapport d'analyse de l'offre ainsi que l'ensemble de la motivation y reprise et de considérer que le rapport fait partie intégrante de la présente délibération.

De proposer la désignation d' ORES en tant que gestionnaire du réseau de distribution d'électricité sur le territoire de la commune.

(...)

8. Modification budgétaire 1/2022

DECIDE : A main levée et à l'unanimité

Art. 1^{er} :

D'arrêter, comme suit, les modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2022 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	5.451.173,07	2.852.635,82
Dépenses totales exercice proprement dit	5.121.712,42	2.103.980,28
Boni / Mali exercice proprement dit	329.460,65	748.655,54
Recettes exercices antérieurs	507.815,50	0,00
Dépenses exercices antérieurs	49.891,70	1.000.312,86
Prélèvements en recettes	0,00	1.175.165,23
Prélèvements en dépenses	320.000,00	923.507,91
Recettes globales	5.958.988,57	4.027.801,05
Dépenses globales	5.491.604,12	4.027.801,05
Boni / Mali global	467.384,45	0,00

2. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer) [En cas de modifications par rapport au budget initial ou par rapport aux modifications budgétaires précédentes]

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
Fabriques d'église Roumont – Budget extraordinaire	600,00	04-11-2021

Art. 2 :

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au receveur régional.



9. Emprunts destinés à financer les investissements 2022

DECIDE : A main levée et à l'unanimité

De consulter des organismes financiers afin de mettre en concurrence et d'obtenir des conditions avantageuses pour les emprunts à contracter et prévus au budget extraordinaire de l'exercice 2022.

D'approuver le cahier spécial des charges n°1 /2022 relatif au marché « Financement des dépenses extraordinaires » tel que rédigé.

De financer cette dépense par les crédits inscrits au budget ordinaire de l'exercice 2022 et les suivants, article xxx/211-01 et 911-01.

De transmettre la présente délibération à l'autorité de Tutelle.

10. ASBL Agence de Développement Local de Bertogne/Tenneville/Sainte-Ode - Subside numéraire 2022

DECIDE : A main levée et à l'unanimité

Article 1 :

D'allouer un subside de 14 000 € à l'asbl « Agence de Développement Local (ADL) de Bertogne/ Tenneville/Sainte-Ode » pour financer son fonctionnement.

(...)

11. Maison du tourisme de Bastogne ASBL – Cotisation 2022

DECIDE : A main levée et à l'unanimité

Article 1 :

De fixer la subvention 2022 octroyée à la maison du Tourisme du Pays de Bastogne à 6 645 € correspondant à une cotisation de 2,50 € par habitant conformément aux statuts de l'asbl Maison du Tourisme du Pays de Bastogne.

(...)

12. Provision de caisse à la coordinatrice ATL – Menues dépenses

DECIDE : A main levée et à l'unanimité

D'octroyer à Madame Laure PONCELET une provision de caisse d'un montant de 500 euros sous forme d'une carte Belfius « Easy card » prépayée, rechargeable ;

Cette provision pourra être utilisée pour les petites dépenses par paiement bancontact ou en liquide dans le cadre des projets jeunesse de la Commune ;

(...)

13. Provision de caisse à la responsable ATL – Menues dépenses

DECIDE : A main levée et à l'unanimité

D'octroyer à Madame Florence PIRON une provision de caisse d'un montant de 500 euros sous forme d'une carte Belfius « Easy card » prépayée, rechargeable ;

Cette provision pourra être utilisée pour les petites dépenses par paiement bancontact ou en liquide dans le cadre des projets jeunesse de la Commune ;

14. Provision de caisse à la directrice générale– Menues dépenses

DECIDE : A main levée et à l'unanimité

D'octroyer à Madame Charlotte LEDUC une provision de caisse d'un montant de 1.000 euros sous forme d'une carte Belfius « Easy card » prépayée, rechargeable ;

Cette provision pourra être utilisée pour les petites dépenses par paiement bancontact ou en liquide (toute-boite, contrôle technique, ...) ;

(...)

15. Ecole de Lavacherie – réfection de la cour PPT- subvention – Non-valeur

DECIDE : A main levée et à l'unanimité

Article 1^{er} :

De mettre en non-valeur la somme de 1 425,97 € relative au subside octroyé pour les travaux de réfection de la cour de l'école de Lavacherie – projet PPT.

Article 2 :

D'imputer cette non-valeur sur l'article 722/615-52 20187229 du service extraordinaire du budget de l'exercice 2022.

16. Panneaux didactiques historiques- subvention – Non-valeur

DECIDE : A main levée et à l'unanimité

Article 1^{er} :

De mettre en non-valeur la somme de 1 670,79 € relative au subside octroyé pour la fourniture et le placement de Panneaux didactiques historiques.

Article 2 :

D'imputer cette non-valeur sur l'article 561/615-5220200051 du service extraordinaire du budget de l'exercice 2022.

17. Acquisition d'une faucheuse - Approbation des conditions et du mode de passation

DECIDE : A main levée et à l'unanimité

Article 1^{er} :

D'approuver le cahier des charges N° 2022010 et le montant estimé de ce marché, établis par le Service Finances. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 82.644,63 € hors TVA ou 100.000,00 €, 21% TVA comprise. De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 2 :

De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 421/744-51 (n° de projet 20220044).



18. Donation immobilière de l'ASBL Saint-Joseph – Chapelle de Lavacherie

DECIDE : A main levée et à l'unanimité

D'accepter la donation de la chapelle de Lavacherie sis Rue d'Amberloup par l'ASBL Saint-Joseph dont le siège social est sis Rue Saint-Gilles, 56 à 6870 Saint-Hubert ;

De valider le projet d'acte suivant (...)

19. Installation d'un nouvel éclairage LED au terrain, à la cafétéria et aux vestiaires de football de Tillet - Approbation des conditions et du mode de passation

DECIDE : A main levée et à l'unanimité

Article 1^{er} :

D'approuver le cahier des charges N° 2022003 et le montant estimé de ce marché, établis par le Service Finances. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 23.585,00 € hors TVA ou 28.537,85 €, 21% TVA comprise. De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 2 :

De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiaire SPW - DGO1 Routes et Bâtiments Département des Infrastructures Subsidiées, Boulevard du Nord 8 à 5000 Namur.

Article 3 :

De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 764/724-60 (n° de projet 20220028).

Article 4 :

Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

20. Installation de l'éclairage aux 2 terrains de tennis à Lavacherie - Approbation des conditions et du mode de passation

DECIDE : A main levée et à l'unanimité

Article 1^{er} :

D'approuver le cahier des charges N° 2022004 et le montant estimé de ce marché, établis par le Service Finances. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 27.560,00 € hors TVA ou 33.347,60 €, 21% TVA comprise. De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 2 :

De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiaire SPW - DGO1 Routes et Bâtiments Département des Infrastructures Subsidiées, Boulevard du Nord 8 à 5000 Namur.

Article 3 :

De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 764/724-60 (n° de projet 20220029).

21. Adhésion de la Commune à la centrale d'achats de la Région Wallonne (Service Public de Wallonie)

DECIDE : A main levée et à l'unanimité

Article 1 :

D'approuver la convention en annexe relative à l'adhésion de la Commune de Sainte-Ode à la centrale d'achat de la Région wallonne (Service public de Wallonie)

Article 2 :

De transmettre la présente à l'autorité de Tutelle qui ne sera exécutoire qu'après transmission.

Article 3 :

De charger le collège de l'exécution de la présente délibération.

Point supplémentaire :

Développement rural – rapport annuel 2021

DECIDE : A main levée et à l'unanimité

Article 1^{er} :

D'approuver le rapport annuel 2021 relatif au développement rural reprenant la synthèse des recettes et les dépenses auxquelles les projet donnent lieu.

Article 2 :

Le rapport et les annexes seront transmis pour 31 mars 2021 à la Direction du Développement rural et au Cabinet du Ministre ayant la Ruralité dans ses attributions.

Point supplémentaire :

Développement rural – accompagnement de la fondation rurale de Wallonie – approbation de la convention.

DECIDE : A main levée et à l'unanimité

Article 1 :

D'approuver la convention d'accompagnement à conclure avec la F.R.W.

Article 2 :

S'engage à respecter les différentes obligations de la convention.

Article 3 :

La contribution annuelle est fixée à 5 700 € (commune de 2 500 hab , 7 600 € commune entre 2500 et 5 000 hab) base 2013.

Article 4 :

D'imputer la dépense sur l'article budgétaire 879/33201-01 du budget ordinaire 2022 et suivants.

Séance à huis clos

22. Autorisation cumul de fonctions

(...)

23. Ratifications – enseignement

(...)



COLLÈGE ET CONSEIL COMMUNAUX



BOURGMESTRE

PIRARD Pierre (Commune Passion)
Rue d'Amberloup, 56 • 6680 SAINTE-ODE (Lavacherie)
GSM : 0495/58.20.60

Mail : pierre.pirard@sainte-ode.be

Affaires générales, police, zone de secours, finances, économie (ADL), Sainte-Ode Smart Village, état civil et population, ressources humaines, cérémonies patriotiques, relations publiques et communication, programmes européens



1^{ER} ECHEVIN

THIRY Christophe (Commune Passion)
Rue de Bastogne, 28
6680 SAINTE-ODE (Lavacherie)
GSM : 0497/46.78.04

Mail : christophe.thiry@sainte-ode.be

Travaux, propreté publique, sécurité routière, cimetières, agriculture, forêt, bien-être animal



2^{ÈME} ECHEVIN

MISSON Jean-Pol (Commune Passion)
Rue des Forges, 43 - 6680 SAINTE-ODE (Tillet)
GSM : 0498/50.03.93

Mail : jean-pol.misson@sainte-ode.be

Urbanisme, aménagement du territoire, développement rural, citoyenneté, sports, logement, seniors, patrimoine, cultes



3^{ÈME} ECHEVINE

POOS Catherine (Commune Passion)
Rue de la Chênaie, 6
6680 SAINTE-ODE (Sprimont)
GSM : 0496/60.16.33

Mail : catherine.poos@sainte-ode.be

Environnement, développement durable, tourisme, associations, jeunesse, Conseil communal des enfants, extrascolaire, emploi, gestion du bus communal, fêtes et cérémonies non patriotiques



PRÉSIDENTE DU C.P.A.S.

HENROTTE Laurence (Commune Passion)
Renuamont, 52 - 6680 SAINTE-ODE
GSM : 0498/94.01.41

Mail : laurence.henrotte@sainte-ode.be

Aide sociale, aides à domicile, aides énergétiques, initiative d'accueil, en charge au sein de Collège de l'enseignement, de la petite enfance, du plan de cohésion sociale et de la santé



PRÉSIDENTE DU CONSEIL

DUPLICY Andréa (Commune Passion)
Acul, 16
6680 SAINTE-ODE
GSM : 0474/31.57.94

Mail : andrea.duplicy@sainte-ode.be



CONSEILLÈRE COMMUNALE

DESSÉ Marie (Commune Passion)
Le Jardin, 21 A
6680 SAINTE-ODE
GSM : 0474/49.73.21

Mail : marie.desse@sainte-ode.be



CONSEILLER COMMUNAL

ZABUS Loïc (Commune Passion)
Rue Arc-en-Ciel, 64
6680 SAINTE-ODE (Houmont)
GSM : 0498/69.54.78

Mail : loic.zabus@sainte-ode.be



CONSEILLÈRE COMMUNALE

NICKS-LEBAILLY Elisabeth
(Commune Passion)
Rue Magerotte, 43
6680 SAINTE-ODE (Magerotte)
GSM : 0473/44 51 41

Mail : elisabeth.lebailly@sainte-ode.be



CONSEILLER COMMUNAL

MACOIR Johnny (CAP 2030)
Rue d'Amberloup 54
6680 SAINTE-ODE (Lavacherie)
GSM : 0495/38.24.05

Mail : johnny.macoir@sainte-ode.be



CONSEILLER COMMUNAL

TANGHE Joël (CAP 2030)
Rue des Vieilles Ecoles 70
6680 SAINTE-ODE (Tonny)
GSM : 0496/61.56.97

Mail : joel.tanghe@sainte-ode.be

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROVINCE DE LUXEMBOURG

Arrondissement Bastogne – Commune de Sainte-Ode

PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE PAC POUR LA WALLONIE 2023-2027

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège Communal informe la population que, dans le cadre de la réglementation applicable en vue de bénéficier du soutien dans le cadre de la Politique Agricole Commune (plan stratégique relevant de la PAC) et financé par le Fonds Européen Agricoles de Garantie (FEAGA) et du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) (règlements (UE) 2021/2115), le projet de Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE) de ce plan a été élaboré. En vertu des articles D.29-7 et suivants du Livre 1er du Code de l'Environnement, ce document est soumis à enquête publique sur l'entité :

Date d'affichage de l'enquête	Date d'ouverture de l'enquête	Date de clôture de l'enquête	Personne de contact
10 mai 2022	10 mai 2022	8 juillet 2022 à 11h00	Collège communal de Sainte-Ode Rue des Trois Ponts 46 6680 SAINTE-ODE

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et le jeudi jusqu'à 20 heures à l'adresse reprise ci-dessus.

Les documents sont consultables également sur le site internet :
<https://agriculture.wallonie.be/plan-strategique-pac-2023-2027>

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de **Mme Audrey CARPENTIER – 061/210.446 – audrey.carpentier@sainte-ode.be**.

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet (**voir ci-dessus**).

Tout intéressé peut formuler ses observations en ligne, via le formulaire prévu à cet effet sur le site internet, par mail et obtenir des explications techniques sur les projets auprès du SPW – Agriculture Ressources Naturelles Environnement :

Projets de Plan Stratégique PAC 2023-2027

Via courriel : programme.feader.arne@spw.wallonie.be
ou par courrier : Service Public de Wallonie
Direction des Programmes européens
Chaussée de Louvain 14 - 5000 Namur

Sainte-Ode, le 10 /05 /2022

La Directrice Générale,
Charlotte LEDUC

Par le Collège

Le Bourgmestre,
P. PIRARD

À l'initiative du Gouvernement wallon, ces projets, de catégorie A.2. sont soumis à enquête publique en vertu des articles D. 28 et D. 53-6 du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau et D. 29-1 du Livre 1er du Code de l'Environnement. Les projets ont également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D. 53 du Livre 1er du Code de l'Environnement. Suspension du délai d'enquête publique entre le 16 juillet et le 15 août ainsi qu'entre le 24 décembre et le 1er janvier.

LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE



DÉFIBRILLATEUR EXTERNE AUTOMATISÉ (DEA)

Un DEA est un appareil pouvant sauver la vie d'une personne en déficience cardiaque, avant l'arrivée des secours d'urgence. En Belgique, il se produit environ 11.000 arrêts cardiaques par année, en dehors d'un hôpital, soit plus ou moins 30 par jour. La présence d'un DEA sur place augmente grandement les chances de survie des victimes.

Peu de personnes le savent, mais la commune de Sainte-Ode est dotée de 8 DEA sur son territoire.



Dans l'ordre :

- Crèche l'ode aux câlins, *rue Fontenal n°18*
- Extra-scolaire, *rue des vieilles Ecoles n°11 (indisponible pendant les travaux)*
- Salle du Tennis de table, *rue de la Gare n°7A*
- École de Rechrival, *rue Saint-Martin n°6*
- École de Sprimont, *rue Barrière-Hinck n°2*
- École de Tillet, *rue de la Croisette n°5*
- École de Lavacherie, *rue de la Bonne Dame n°4*
- Salle Les Jonquilles - *Houmont, rue Arc-en-Ciel n°35*

Il existe également 3 Défibrillateurs interne :

- Salle la Corteille, *rue de le jardin n°11 (accessible lors de l'utilisation de la salle)*
- Salle du foot à Tillet, *rue de la Pierre du gayet n°25 (accessible le jour des matchs)*
- Centre Croix-Rouge, *Le Celly n°2 (accessible à tout moment)*

Vous pouvez également voir tous les défibrillateurs qui se trouvent non loin de votre position, via l'application « Staying Alive ». N'hésitez pas à la télécharger sur votre smartphone.

Ces appareils sont un des éléments de la « chaîne de survie », les autres étant :

- La reconnaissance précoce du problème (absence de réaction et respiration anormale)
- L'appel immédiat aux services de secours (**112**)
- Le déclenchement rapide de la réanimation (ou au moins du massage cardiaque)
- La prise en charge par le service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR).



LE NUMÉRO DE MAISON, UNE OBLIGATION LÉGALE !



Ces petits chiffres affichés sur le devant de vos maisons ne sont pas juste une coquetterie. La numérotation des habitations est visée, d'une part, par la circulaire du 07 octobre 1992 relative à la tenue des registres de la population et des étrangers, et d'autre part, par le Règlement Général de Police (art. 49, §2 : « Le propriétaire d'un immeuble est tenu de procéder à ses frais au numérotage de celui-ci conformément aux dispositions arrêtées par l'administration communale. Ce numéro devra être installé de telle façon qu'il soit visible et lisible de la voie publique. Si le bâtiment est en retrait de l'alignement, l'autorité communale compétente pourra imposer la mention du numéro à front de voirie »).

Chaque habitation doit donc porter un numéro visible depuis la voie publique. Cet impératif poursuit deux objectifs : faciliter le travail des services postaux et communaux mais aussi, et surtout, permettre aux services de secours d'identifier plus rapidement un lieu d'intervention en gagnant un temps précieux.

Il y a quelques années, notre commune a procédé à l'attribution de noms aux rues et à la renumérotation des habitations. Dans ce cadre, et dans un souci d'uniformité et de lisibilité, des plaquettes bleues avec un/des chiffre(s) blanc(s) ont été distribuées à la population. Il incombe au propriétaire d'apposer cette plaquette sur la façade, le portail ou la boîte aux lettres de l'habitation.

Si vous ne disposez pas de la plaquette officielle de la commune, nous vous invitons à prendre contact avec votre service population (**061/210.440**) afin de l'obtenir dans les meilleurs délais. Ceci ne vous empêche évidemment pas d'apposer un numéro de maison « décoratif » de votre choix à un autre endroit visible depuis la voirie.

#Ça, c'est la Province!

OBJECTIF MÉTIER

Pour aider nos jeunes à trouver leur voie et un job

Si vous êtes, ou connaissez, un(e) étudiant(e) qui galère pour trouver sa voie, Objectif Métier est là pour aider à (s'y re)trouver. Le salon Objectif Métier s'est tenu le 18 mars dernier à Libramont. Dommage pour celles et ceux qui n'ont pas pu y participer. Mais ce n'est pas grave !

 Rendez-vous sur la chaîne [YouTube](#) de la Province de Luxembourg et sa playlist Objectif Métier où près de 90 vidéos offrent de découvrir différents métiers et, qui sait, donner des bonnes idées !

Chauffagiste, décorateur, ingénieur, infirmier, assistant en pharmacie, fleuriste, ..., il y en a pour tous les goûts ! Du travail, il y en a aussi. Reste à nos jeunes à dénicher le leur.

Objectif Métier est une initiative de la Province de Luxembourg, en partenariat avec l'Instance Bassin Enseignement Qualifiant - Formation - Emploi du Luxembourg belge, le SIEP Libramont et le Forem, avec le soutien financier de la Sowaifin.

Plus d'infos ? www.objectif-metier.be.



Davantage de visibilité pour les hébergements touristiques



Le tourisme constitue un pilier de l'économie de la province de Luxembourg où les propriétaires de gîtes, chambres d'hôtes, hôtels, campings, villages de vacances et attractions, se comptent par centaines.

Peut-être en faites-vous partie ou certains de vos proches ?

Si tel est le cas, la Province de Luxembourg dispose d'une cellule d'accompagnement des prestataires touristiques établis sur son territoire. Elle est là, notamment, pour améliorer leur visibilité et leur positionnement sur le web via un accompagnement numérique. Comment ? En proposant **gratuitement** un processus complet comprenant :

- un audit numérique des outils existants mettant en avant leurs forces et faiblesses : analyse du site web, de la fiche Google My Business, présence et utilisation des réseaux sociaux, e-réputation (avis clients), référencement naturel, commercialisation en ligne...
- une sélection des axes les plus judicieux à travailler pour optimiser le positionnement en ligne selon les besoins réels du prestataire touristique
- une mise en place de ces actions : conseils pratiques pour le site web, amélioration des réseaux sociaux, mise en place de campagnes sponsorisées, conception de la page Google My Business, TripAdvisor ou autre, travail sur les réponses aux avis clients, ...
- une aide à l'e-commercialisation en tant que « relais de terrain » pour l'Outil Régional de Commercialisation (ORC) développé par Wallonie Belgique Tourisme pour la vente en ligne, en direct, sur leurs supports numériques.
- une analyse puis une amélioration des contenus néerlandophones sur les supports numériques.
- un accès gratuit à la médiathèque pour illustrer leurs supports.
- une aide de 120 euros est actuellement proposée aux hébergements de terroir pour l'amélioration de leurs outils numériques.

Toutes les infos et le formulaire se trouvent sur [le site](#) 084/410 216 - f.baade@province.luxembourg.be



La version complète de la revue trimestrielle # Ça, c'est la Province ! est à découvrir via le site www.province.luxembourg.be

Pollens et allergies : la Province vous informe



La Province de Luxembourg est active en cette matière qui affecte la santé. Pour prévenir ces allergies, elle collabore, avec Sciensano, aux mesures du taux de pollen et de spores fongiques dans l'air extérieur.

Le réseau de surveillance aérobiologique belge compte 5 stations de mesure : Bruxelles, Le Coq, Genk, Tournai et Marche-en-Famenne où le capteur est placé sur le toit de la bibliothèque. Marche est une région « sentinelle » car son climat, plus clément que dans la majorité de la province, entraîne une présence plus précoce de pollens dans l'air.

Le capteur est relevé par la Province de Luxembourg une fois par semaine pendant toute la saison pollinique. Celle-ci commence avec la pollinisation du bouleau et se termine avec celle des graminées, soit de mi-mars à fin août.

Les données récoltées sont traitées par Sciensano qui publie l'information aérobiologique belge sur <https://airallergy.sciensano.be>. Elles sont ensuite disponibles, assorties d'un commentaire, sur [le site](#) de la Province de Luxembourg (via Citoyens/Santé/Prévention santé/Thématiques Santé/Pollens) puis dans nos médias locaux qui relaient cette information. Les personnes allergiques peuvent ainsi prévenir l'apparition des symptômes dus à une exposition aux allergènes.

Plus d'infos ?
Province de Luxembourg
084/310 503 - samilux@province.luxembourg.be

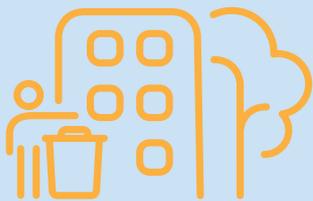
PLAN LOCAL PROPRETÉ (PLP)

Depuis 2019, la commune de Sainte-Ode s'est lancée dans le Plan Local de Propreté. Ce plan est axé sur une campagne de sensibilisation des citoyens à l'amélioration de leur cadre de vie. Dans cette optique, la Commune de Sainte-ode, se donne les moyens humains et matériels pour rendre son territoire plus propre.

L'un des volets du PLP était l'installation de 3 locaux dédiés à la propreté. Vous trouverez dans ces abris (situés au Centre Croix-Rouge, au cimetière de Tillet et au garage communal), le matériel nécessaire au nettoyage des abords de route (gants, pinces à déchets, sacs poubelle, gilets de sécurité, etc.).

Si vous désirez avoir accès au matériel, rien de plus simple. Il suffit de contacter Laurent Raskin (**061/21 04 51**), durant les heures de bureau, pour obtenir le code de la boîte à clé. Dès que vous avez terminé, merci de remettre le matériel ainsi que la clé à leur place.

Un tout grand merci à toute aide qui maintiendra la propreté dans notre belle commune.



Wallonie
Plus Propre



COMPOSTER, C'EST À VOTRE PORTÉE

COMMENT BIEN COMPOSTER ?



Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas ! En changeant quelques habitudes, vous pouvez déjà limiter le gaspillage alimentaire : faire une liste afin de limiter le risque d'achats inutiles, acheter les quantités justes même si les promotions sont alléchantes, conserver les aliments dans de bonnes conditions, cuisiner certains restes, etc.

Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme

En matière de prévention des déchets, le compostage est sans contexte LE geste à adopter. En respectant quelques règles de base, vos déchets organiques (biodégradables) peuvent être recyclés et valorisés en devenant un engrais utile pour vos jardins, vergers ou potagers.

Un compost présente en réalité de nombreux avantages : il est économique, il permet d'alléger la partie verte du duo-bac et ainsi votre facture, il fournit un engrais naturel et vous fait gagner du temps en réduisant notamment les déplacements au RecyParc. La question n'est donc pas de savoir s'il est pertinent de composter mais plutôt de savoir comment s'y prendre.

Quelques conseils pour un compostage réussi

- Le compost aime : pelures de fruits et légumes, restes de repas, marcs de café, sachets de thé, feuilles vertes ou feuilles mortes, fleurs fanées, papiers essuie-tout, branchages broyés, pailles, copeaux, sciures, coquilles de noix concassées, etc.
- Le compost n'aime pas : terre, sable, cendres de charbon, bois traités, excréments d'animaux carnivores, litières, langes, poussières d'aspirateur, os et arêtes, plantes malades, etc.
- Certaines matières sont à composter avec précaution : salade huilée et essuie-tout imbibé mais pas graisses de friture en grande quantité, produits laitiers en petites quantités pour ne pas faire fuir les vers à compost, pain humidifié afin d'éviter le développement des champignons, cendres de feu de bois en petite quantité pour conserver un bon équilibre, restes de viande/poisson enfouis au centre du compost pour ne pas attirer les animaux, etc.

Retrouvez tous les conseils et astuces dans la brochure « Mon pote, le compost » sur le site internet www.idelux.be ou en contactant votre assisant composteur local, Guillaume LEYDER d'Amberloup ou un conseiller Idelux Environnement (**063/23.18.11 / dechets@idelux.be**).



ECHARDONNAGE

Pour rappel, l'échardonnage est un acte nécessaire prévu par l'Arrêté Royal du 19 novembre 1987 relatif à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux.

Chacun est donc tenu de détruire ou de faire détruire, de manière à empêcher la floraison, ainsi que le développement et la dissémination des semences (généralement avant la fin juillet), les chardons nuisibles à l'agriculture et à l'horticulture. Sont concernés : le cirse des champs, le cirse lancéolé, le cirse des marais et le chardon crépu.

À défaut, les infractions sont punissables conformément à la loi du 02 avril 1971 relative à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux.



L'ÉTÉ ARRIVE, ECONOMISONS L'EAU !

L'été est proche, les citernes d'eau de pluie se vident et l'on entend déjà parler de sécheresse... Voici quelques conseils pour économiser nos réserves en eau :

1. réduisez votre consommation :

- Fermez le robinet lorsque vous vous brossez les dents, nettoyez les mains, rasez,...
- Installez des pommeaux de douche écologiques et des économiseurs d'eau sur vos robinets
- Préférez une douche plutôt qu'un bain
- Optez pour des appareils dont la consommation d'eau est la plus faible
- Ne faites tourner votre lave-vaisselle que lorsqu'il est bien plein

2. récupérez votre eau :

- Eau de pluie pour vos toilettes (avec une chasse à double débit)
- Eau de pluie pour les robinets extérieurs (arrosage du jardin en soirée, nettoyage de la voiture,...)
- Eau de cuisson (l'eau chaude est un bon désherbant)
- Eau qui s'écoule en attendant l'eau chaude
- Eau des gourdes de la veille pour les plantes

3. faites la chasse aux fuites d'eau (robinets et chasses).

CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHÊNE

La chenille processionnaire du chêne



La chenille processionnaire du chêne poursuit son extension en Wallonie. Avec ses poils urticants dispersés avec le vent, elle représente un risque pour la santé humaine. Elle n'est présente que sur le chêne. En cas d'observation, contactez votre commune. Ne vous attaquez pas aux chenilles vous-mêmes.

La chenille possède un corps caractéristique. **La tête est brune ou noire.** Le corps possède **des flancs blancs** avec de longs poils argentés. Chaque segment du corps possède sur sa **face dorsale** une **plaque brunâtre.**

Un risque pour la santé humaine ?

Promeneurs, cyclistes, professionnels du jardin et de la forêt ou encore riverains des zones infectées peuvent entrer en contact avec les poils de la chenille et subir des risques pour leur santé.

Les poils de la chenille processionnaire provoquent une réaction urticante ou de l'urticaire, une éruption cutanée douloureuse avec de fortes démangeaisons. Une intervention médicale est souvent nécessaire.



Chenille processionnaire au sixième stade (© Louis-Michel Nageleisen, DSF)

La plupart des symptômes sont dérangeants et peuvent être traités de manière symptomatique. En cas de vomissements, de vertige et de fièvre, il est conseillé de se rendre à l'hôpital.

Plus d'informations

<http://owsf.environnement.wallonie.be/fr/processionnaire-du-chene.html?IDC=5775>

QUE FAIRE SI VOUS CONSTATEZ LA PRÉSENCE DE CES CHENILLES ? CONTACTEZ L'ADMINISTRATION COMMUNALE QUI VOUS GUIDERA DANS LES DÉMARCHES : 061/210.451 laurent.raskin@sainte-ode.be.

En cas de problème grave, nous vous recommandons de faire appel aux services d'urgences (112) ou au centre antipoison (070/245.245).



POUR DES HÉRISSENS EN VIE, PAS DE TONDEUSE LA NUIT !



Comme vous l'avez peut-être lu dans notre dernier bulletin, le Règlement Général de Police prévoit (art. 167 quinquies) qu'afin de préserver les mammifères nocturnes tels que les hérissons, il est interdit de laisser fonctionner une tondeuse automatique (ou robot-tondeuse) entre 20 heures et 8 heures.

Quand la tortue menace le hérisson...

Le robot-tondeuse, communément appelé « tortue », est devenu tendance. Cependant, bien qu'il soit très pratique, il est aussi presque silencieux et détecte difficilement la présence de petits animaux qui se baladent à ras du sol. Or, contrairement à d'autres espèces, le hérisson ne s'enfuit pas mais se cache quand il se sent menacé. Il arrive donc régulièrement qu'une tondeuse blesse l'animal à la tête et/ou aux pattes. Ces accidents surviennent la plupart du temps la nuit et l'animal mutilé est souvent découvert bien plus tard, diminuant ses chances de survie.

Pour rappel, le hérisson est une espèce protégée qui se rend bien utile au jardin en chassant les limaces, escargots et insectes considérés comme nuisibles. En attendant que les constructeurs trouvent des solutions techniques adaptées, vous pouvez les protéger en limitant idéalement la période de tonte entre 10 heures et 17 heures.

Que faire si vous trouvez un hérisson blessé ?

N'essayez pas de soigner ou de nourrir l'animal. Contactez plutôt un Centre de Revalidation des Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage (CREAVES) afin de recevoir les conseils d'un bénévole et d'organiser la prise en charge de l'animal dans les meilleurs délais. Centre de Hotton ouvert du lundi au dimanche de 08h00 à 20h00 Rue du Part 24 – 6990 HOTTON – 0479/58.59.53 – creaveshotton@gmail.com



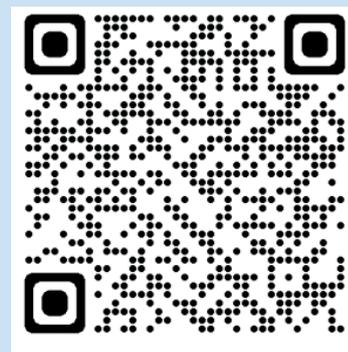
NICHOIR

Nous avons la chance d'habiter une merveilleuse région. Dans un passé plutôt proche, le paysage campagnard n'était partout que maillage de haies vives, bosquets et prairies parsemées de vieux arbres qui finissaient par pourrir sur pied. Les animaux sauvages, les oiseaux en particulier, y trouvaient facilement une place pour y construire leur nid.

Les techniques et la politique agricole moderne ont causé, en quelques décennies, la disparition des haies et bosquets. De plus, l'agrandissement de nos villages limite les endroits propices pour l'installation des nids de nos petits oiseaux. Le moyen simple et efficace de favoriser leur nidification est la pose de nichoirs adaptés. Poser un nichoir est un acte de protection de la nature qui n'a rien de dérisoire. Une espèce peut être maintenue grâce à cette seule action.

Les oiseaux qui décideront de s'y installer vont, durant la période de reproduction, vous débarrasser des insectes, larves, chenilles, œufs, etc. Une seule famille de mésange peut éliminer jusqu'à 78 kg d'insectes par an. Vous pouvez construire très facilement votre nichoir vous-même avec un peu de matériel de récupération. Ou, pour ceux qui ne se sentent pas bricoleur dans l'âme, vous en trouverez à des prix abordables en jardinerie.

Scannez le QR code ci-dessous, un modèle de nichoir boîte aux lettres qui peut servir de logement à plusieurs races d'oiseaux.



L'AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI RECHERCHE DES TRAVAILLEURS

L'Agence locale pour l'emploi recherche des travailleurs

Vous êtes demandeur d'emploi et vous souhaitez vous rendre utile ?

Afin de répondre à la demande, l'Agence Locale pour l'Emploi (A.L.E.) de Sainte-Ode recherche des travailleurs motivés, principalement pour les activités suivantes : tonte de pelouse, taille de haies, nettoyage des parterres, bêchage, semis, plantation, balayage des feuilles, etc...

Différentes catégories de demandeurs d'emploi peuvent effectuer ces activités dans le cadre ALE :

- Les personnes inscrites comme "demandeurs d'emploi inoccupés" depuis 12 mois et qui bénéficient d'allocations de chômage, d'insertion ou de sauvegarde (au moins 1 jour) ;
- Les demandeurs d'emploi qui sont chômeurs complets indemnisés et qui bénéficient d'allocations de chômage depuis au moins 2 ans ;
- Les demandeurs d'emploi de 45 ans et plus qui sont chômeurs complets indemnisés et qui bénéficient d'allocations de chômage depuis au moins 6 mois ;
- Les demandeurs d'emploi qui ont bénéficié pendant au moins 24 mois d'allocations de chômage au cours des 36 mois précédant leur inscription à l'ALE ;
- Les personnes qui ont droit au revenu d'intégration sociale ou à une aide sociale financière équivalente.

Vous avez besoin d'un petit coup de main ?

Nos travailleurs ALE peuvent vous aider dans divers domaines : jardinage, bricolage, nettoyage, accompagnement de personnes âgées, garde d'enfant, nettoyage, etc.

N'hésitez pas à nous contacter pour connaître toutes les modalités. Il est peut-être utile de rappeler que le montant du chèque ALE peut faire l'objet de déductions fiscales des 30%.

PERSONNE DE CONTACT :

Mr Benoît BENTZ, responsable ALE-FOREM, répondra à toutes vos questions par téléphone au **0476/03.44.57** (tous les jours entre 9h à 16h) ou sur rendez-vous au bureau de l'ALE situé au 1er étage de l'administration communale (le mercredi de 9h à 12h).



CELLULE D'APPUI À LA FORÊT PRIVÉE

Vous possédez une parcelle de moins de 5 hectares en Wallonie ?

La forêt privée représente un peu plus de la moitié de la forêt wallonne. Les propriétaires de ces parcelles sont de véritables acteurs du développement socio-économique régional. Pourtant, beaucoup d'entre eux manquent d'informations pour gérer ce patrimoine.

La Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (CAPFP), mise à disposition par l'Office Economique Wallon du Bois (OEWB), peut vous aider à mieux connaître et valoriser vos ressources forestières, en partenariat avec des professionnels de la filière bois. Son guichet d'information peut répondre à vos questions, notamment en termes de réglementation ou de localisation de parcelle, et vous conseiller dans vos démarches.

La Cellule anime et coordonne également des actions de gestion groupée telles que des visites-conseils sur des territoires morcelés, des ventes de bois groupées, de travaux groupés de reboisement ou l'accompagnement d'associations de propriétaires.

GUICHET D'INFORMATION :

www.capfp.be - 084/46.03.58 - info@capfp.be



CAMPS



Chaque année, des milliers de jeunes partent en camp en Wallonie. Parmi eux, nombreux choisissent la vie au grand air en logeant sous tente. Dans certains coins de Wallonie, le nombre de prairies est insuffisant pour accueillir tous les jeunes pendant l'été.

Vous souhaitez vous lancer et proposer votre prairie à la location ?

Si tel est le cas, sachez que vous avez l'obligation de déclarer les camps à la Commune, n'hésitez pas à contacter **Margaux JANSSENS** par mail margaux.janssens@sainte-ode.be ou par téléphone 061 21 04 41

NOUVELLES PRIMES



Libramont
Grand'Rue 1, B-6800 Libramont
Tel : 061/620.160
guichetenergie.libramont@spw.wallonie.be
Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 16h sur rendez-vous
<http://energie.wallonie.be>

Permanences décentralisées sur rendez-vous :
Bastogne : 1^{er} jeudi (13h30-17h) et 3^{ème} jeudi (15h-19h)
Neufchâteau : 1^{er} et 3^{ème} mercredis (13h30-16h30)
Vielsalm : jeudis jours de marché (9h30-12h)
Houffalize : 2^{ème} jeudi (13h30-16h30)
Wellin : 2^{ème} mercredi (14h-17h)
Bouillon : 4^{ème} jeudi (13h-16h)
Bièvre : 4^{ème} jeudi (9h-12h)

Le Guichet Energie de Libramont est accessible les matins (mardi-vendredi) sans rendez-vous. Les permanences décentralisées (liste en haut à droite) continuent sur rendez-vous. Contactez-nous au plus tard l'avant-veille : **061/620.160 - guichetenergie.libramont@spw.wallonie.be**



Nouvelles primes en Wallonie

ATTENTION AUX CONDITIONS D'ELIGIBILITE (techniques, administratives et réglementaires)
→ **Contactez les GUICHETS ENERGIE WALLONIE**

Pour aider les citoyens à faire face à la crise énergétique et pour leur permettre de diminuer leurs factures d'énergie, la Wallonie a décidé de compléter les aides et les primes permettant d'améliorer les logements. Des procédures sans audit Logement préalable sont prévues pour certains travaux, dans le but de réduire notre dépendance aux énergies fossiles.

Il s'agit d'une part de l'isolation et de la rénovation de la toiture qui constituent, le plus souvent, les travaux prioritaires en rénovation.

Certains petits travaux d'économie d'énergie et de rénovation dont le budget est inférieur à 3000 € (pour certains, la réalisation par main d'œuvre personnelle est permise), sont également éligibles à cette procédure sans audit. Citons, à titre d'exemple, l'augmentation du rendement d'un système de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire, le remplacement d'un escalier intérieur, le remplacement de châssis...

- Date d'entrée en vigueur visée : le 1^{er} septembre 2022, avec prise en compte des factures antérieures à cette date (jusqu'à 4 mois).

D'autre part, si vous placez un système de chauffage et/ou de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant à base d'énergie renouvelable, vous pourriez également bénéficier d'une prime sans audit. Sont visés ici : la pompe à chaleur, le chauffe-eau solaire, le poêle et la chaudière biomasse (bois, pellet, ...).

- Entrée en vigueur dès adoption (date visée : 1^{er} juin 2022), prise en compte des factures antérieures à cette date (jusqu'à 4 mois) et jusqu'au 30/10/2023 (également date limite d'envoi des demandes).

L'audit Logement reste néanmoins bénéfique pour votre logement et votre portefeuille, puisqu'il donne une vision globale et cohérente à votre rénovation. La Wallonie encourage les citoyens dans la réalisation de cette étape et a décidé d'augmenter temporairement le montant de la prime « audit ». Les avantages de l'audit sont multiples : estimation du coût des travaux, priorisation des travaux, réalisation d'une « feuille de route » permettant d'atteindre le label PEB « A » et accès aux primes Habitation.

APERÇU DES PRIMES ET AIDES ENERGIE EN RÉGION WALLONNE - MAI 2022

Tous droits réservés - Innovenergie srl - 2022 - info@innovenergie.be - nous ne pouvons pas être tenus responsables de toute erreur ou omission. Vérifiez toujours en détail les modalités de bénéfice de la prime ou aide en vigueur, notamment via energie.wallonie.be

Domaine	Action	Condition	Montant	condition+
Audit	Audit Logement	préalable pour certaines primes	150 à 900 euros (taux apd 1er juin 2022)	intervention inversément proportionnelle aux revenus du ménage
Toiture	remplacement de la couverture de toiture	audit logement préalable	max 36 eur/mètre carré	max. 70 % de la facture éligible
Toiture	remplacement de la couverture de toiture	être propriétaire du logement en RW	réduction d'impôt de 30 % / max. 3.420 euros (travaux 2022)	la réduction d'impôt subsiste en Wallonie uniquement
Sol	isolation thermique du sol	audit logement préalable	0,9 eur/kWh économisé	max. 70 % de la facture éligible
Chauffage	installation d'une Pompe à Chaleur (PAC)	audit logement préalable	max 3.000 eur	max. 70 % de la facture éligible
Prime toiture et travaux de moins de 3.000€ HTVA ***	Toiture et petits travaux inférieur à 3.000 euros HTVA (par travail, donc cumulable) - liste de 10 catégories	SANS audit logement préalable	forfaitaire - alternative pour budgets réduits, cumul des primes pour divers travaux ! Max. 80 % de la facture	introduction à partir du 1er septembre 2022 pour factures éditées à partir du 1er mai 2022
Prime MEBAR ***	installation d'un poêle, l'isolation des combles, ou le remplacement des menuiseries, etc (fonction rapport RW)	rapport d'un estimateur de la RW	équivalent au RIS + 30 %	le CPAS accompagne les demandeurs
Chauffage	Prime Chauffage - installation chaudière/poêle biomasse/PAC/Chauffe-Eau Solaire (CES)	SANS audit logement préalable	à partir du 1er juin 2022	Temporaire (lié à crise Energie)
Prêt	Renopret	SANS audit logement préalable	prêt à taux zéro	via la Société wallonne du Crédit social / le Fonds du Logement des familles nombreuses (3 enfants à charge ou assimilés).
Prêt	renopack	audit logement préalable	prêt à taux zéro	via la Société wallonne du Crédit social / le Fonds du Logement des familles nombreuses (3 enfants à charge ou assimilés).
Production solaire	placement d'un compteur double-flux	via les Gestionnaires de Réseau (GRD) électricité ORES ou RESA	En 2022, ce montant est fixé à 157 € HTVA.	Le montant de la prime correspond au tarif pour un remplacement de compteur.
Production solaire	utilisation du réseau électrique pour les besoins à couvrir	tarif/redevance prosumer	Pas une prime mais un coût lié à votre production d'électricité photovoltaïque	La rentabilité d'un projet de production d'électricité photovoltaïque n'est pas menacée par cette redevance *
Chauffage/Electricité (régulation)	prime pour l'installation de la domotique	visé à réguler les consommations électriques des prosumers et réduire les consommations électriques	La prime couvre 40% du coût des équipements et est plafonnée à 400 euros par particulier.	Les factures entre le 1/10/20 et le 31/12/23 sont éligibles.
Tarif social spécifique pour l'électricité et le gaz	tarif réduit pour l'électricité et le gaz soit chez son fournisseur soit via le Gestionnaire de réseau (GRD)	Une série de statuts donnent accès au tarif social - accès élargi aux ménages BIM (voir votre mutuelle)	Tarif réduit de 30 à 50 % par rapport au tarifs commerciaux - généralement appliqué automatiquement aux clients éligibles	si vous êtes éligible, vérifiez sur les factures si le tarif social est appliqué par le fournisseur élec/gaz
Prime Chauffage 2022 (fédéral)	prime de 100 euros octroyée aux ménages par le fédéral	la prime est octroyée aux particuliers via le fournisseur d'électricité	forfait de 100 euros - octroi via le fournisseur	être un consommateur particulier (ménage) en Belgique
Réduction de la TVA de 21 à 6 % (fédéral)	réduction temporaire de la TVA sur le gaz et l'électricité	la réduction est octroyée aux particuliers via le fournisseur d'électricité et de gaz	Taux réduit à 6 % sur la facture hors TVA des consommations entre mar /avril 2022 et fin septembre s2022 **	taux de 6% appliqué sur la consommation d'électricité à partir du 1er mars et sur la consommation de gaz à partir du 1er avril.

Une question, une demande d'accompagnement pour votre dossier de prime ou pour aider vos publics à obtenir ces aides et primes ?
Appelez-nous au 0474 76 33 17 ou info@innovenergie.be

* Si vous souhaitez installer des panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de votre logement, nous examinons vos devis afin de valider le coût demandé par l'installateur et les conditions proposées (matériel, conditions d'installation, calculs de rentabilité) - contactez-nous via info@innovenergie.be

** la date de fin du taux de tva de 6 % était initialement au 30 juin 2022, elle est prolongée au 30 septembre - information valable en mai 2022

*** la Prime toiture et travaux de moins de 3.000€ HTVA et la prime MEBAR offrent ensemble des possibilités sensiblement plus élargies pour soutenir des investissements économiseurs d'énergie au bénéfice des ménages à revenus limités ou précaires - contactez-nous pour plus d'information ou une formation spécifique

InnovEnergie srl (anciennement PROENERGIE) est un opérateur actif depuis 2004 dans le domaine de la guidance sociale énergétique, de la promotion des énergies renouvelables et de l'optimisation tarifaire (choix du fournisseur électricité/gaz le plus avantageux pour les particuliers et entreprises).
Nous avons élaboré et mettons en oeuvre une série d'outils techniques et pédagogiques originaux dans le cadre de ces activités.
Nos formateurs et auditeurs ont effectué depuis ces longues années plusieurs milliers de formations, conférences, audits énergie de logements, permanences Energie en Wallonie et à Bruxelles.
RUE PICARD 214 – 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN (SIÈGE SOCIAL) - BE92 0689 0171 1623

INONDATIONS PAR RUISSELLEMENT

Avant de rejoindre une voie d'eau naturelle ou artificielle, l'écoulement des eaux peut provoquer des inondations, c'est ce que l'on appelle « une inondation par ruissellement ». Il s'agit d'une forme d'inondation insidieuse puisqu'elle peut survenir en quelques minutes à des endroits où il n'y a généralement pas d'eau.

Recommandations pour protéger votre habitation

Si votre bâtiment ou votre terrain est soumis à un risque de ruissellement, voici quelques recommandations pour vous protéger.

1. Assurer le bon fonctionnement des ouvrages de collecte et d'évacuation des eaux de pluie : nettoyer les caniveaux, avaloirs, corniches et rigoles de tous les débris (feuilles mortes, banchettes, mousses, ...) qui ont pu s'y accumuler.
2. Imaginer le trajet des écoulements intenses éventuels et dégager un passage libre pour le ruissellement. Aucun tas de bois, bac à fleurs, compost, sac de terreau et autre réserve de matériel ne doit faire obstacle au ruissellement (ou être emporté vers l'aval). De même, à l'endroit de passage de l'eau, il peut être indispensable de stabiliser le sol, par un bon enherbement, le placement du gravier dans des dalles alvéolées, voire la mise en œuvre localement d'un revêtement bétonné.
3. Protéger ce qui risque malgré tout d'être touché par l'eau (boucher les aérations de cave et soupiroux, surélever les machines et les armoires, enlever les tapis, ...). Il est aussi malin de garder à portée de main quelques outils : pelle, râteau, brosse et raclette, pompe vide-cave, bottes et lampe de poche.

Ainsi, avec un peu d'entretien, d'anticipation et du bon sens, il est tout-à-fait possible de se protéger de l'inondation par ruissellement ou d'en limiter très sérieusement l'impact.

Infos et conseils : <https://inondations.wallonie.be>

Signalez à votre commune toute inondation !

La Commune organise tout au long de l'année un recensement de tous les événements d'inondation, et ce afin de prévoir des aménagements locaux de l'espace public pour y remédier, dans la mesure du possible.

- Si vous êtes confrontés à une inondation de type :
 - Débordement de cours d'eau
 - Coulées de boues
 - Ruissellement provenant de la voirie
 - Écoulement venant d'un terrain voisin
 - Refoulement d'égout

N'hésitez pas à contacter le service environnement de votre commune (**Mr Laurent RASKIN – 061/210.451 – laurent.raskin@sainte-ode.be**) afin d'identifier l'origine de l'événement, d'analyser la situation, d'y trouver une solution et éventuellement une aide financière selon les dispositions du Plan de Gestion des Risques d'Inondation de la Région Wallonne.

PROCHAINES DATES DE COLLECTE DES DECHETS

PMC	PAPIERS ET CARTONS	ENCOMBRANTS
Jeudi 07 juillet Jeudi 21 juillet (férié) Jeudi 04 août Jeudi 18 août	Mercredi 10 août	Sur inscription uniquement. Prochaine période : du 01 au 15 septembre

ATTENTION : en juin, juillet et août, en fonction des conditions météo (canicule), les collectes PMC sont susceptibles de débuter plus tôt (dès 5h du matin).

HORAIRE D'OUVERTURE DU RECYPARC

Du 01 mai au 31 octobre : horaire d'été

- Du lundi au vendredi de 13h à 19h
- Le samedi de 9h à 18h
- Fermeture des dimanche et jours fériés : jeudi 21 juillet - lundi 15 août



LE CPAS PEUT VOUS AIDER DANS LE CADRE DE LA MEDIATION DE DETTES



Qu'est-ce que la médiation de dettes ?

Ce service est agréé par la Région Wallonne et consiste en une aide individuelle aux personnes surendettées. Que ces personnes soient connues ou non du CPAS.

La médiatrice est chargée de réaliser un inventaire des charges et des revenus de la personne, d'établir un plan de remboursement des dettes et de négocier ce plan afin d'obtenir des termes et délais auprès des créanciers.

Il est important qu'une franche collaboration s'établisse entre la médiatrice et la personne surendettée afin que les informations utiles à la médiation soient correctes et que les accords pris avec les créanciers soient réalisables et respectés. Aucune décision n'est prise sans le consentement de la personne, elle participe de manière active au processus.

Dans certaines situations, une guidance

budgétaire peut être réalisée par le médiateur de manière momentanée.

La médiatrice est un intermédiaire entre les créanciers et le(s) créancier(s).

OBJECTIFS :

Rembourser toutes les dettes aux différents créanciers tout en maintenant une vie conforme à la dignité humaine. Trouver une solution durable au problème de surendettement.

Vous vous sentez concerné ?

Contact : Isabelle PIROTTE, service de médiation de dettes : 061/210.455. (Lundi, mardi matin et jeudi) (Permanence le lundi de 13 à 16h ou sur RDV) – isabelle.pirotte@cpassainte-ode.be

Quels documents prendre au premier rendez-vous ?

- Documents d'identité, extraits de compte des trois derniers mois ;
- Dernier avertissement extrait de rôle ;
- Preuves de tous les revenus y compris les

allocations familiales,...

- Preuves des charges mensuelles et périodiques : factures diverses : taxes, assurances, électricité, ...
- Contrats de crédit ;
- Lettres de rappel, mise en demeure d'huissiers,...

N'attendez pas que votre situation s'aggrave, vous pouvez faire appel dès que vous n'arrivez plus à « joindre les 2 bouts... ».

Des situations financières difficiles se présentent : un coup de main peut vous aider à être plus serein par rapport à la quantité de retards de paiements et un regard extérieur à votre situation peut vous aider à sortir la tête hors de l'eau....

Vous pouvez nous contacter également pour une simple demande de renseignements.

Notre service de médiation de dettes est conventionné avec une juriste.

DES NOUVELLES DU SYNDICAT D'INITIATIVE

Pierre-Yves Fayès a annoncé sa démission pour des raisons personnelles.

Cette fonction nécessitant une grande disponibilité, elle devenait incompatible avec son activité professionnelle et privée. Il remercie tous ceux qui participent activement à la promotion et au dynamisme de la commune de Sainte-Ode et qui l'ont aidé dans sa tâche. Il restera membre du S.I. Le conseil d'administration le remercie pour son implication et son dynamisme durant de nombreuses années et lui souhaite bon vent dans ses nouveaux projets.

La nouvelle présidence sera confiée à Catherine Poos. Elle se réjouit de cette nouvelle fonction au sein du S.I. composé d'une équipe de bénévoles dynamiques qu'elle souhaite agrandir pour répondre aux attentes de la population et des touristes en séjour à Sainte-Ode.

Bruno Denis et Laurence Henrotte rejoignent également le Conseil d'administration.

Des rencontres avec les associations et les acteurs du tourisme seront organisées prochainement.

Le SI souhaite rester un partenaire majeur

de la collaboration entre les différentes associations de tous les villages ainsi qu'entre toutes les personnes qui participent au rayonnement de notre belle commune.

Plusieurs beaux projets vont également se concrétiser.

- Une deuxième chasse « Totemus » autour de la magnifique vallée du Laval et du pont de Fosset sera proposée. Un projet finalisé par Pierre Yves.
- Le S.I. prépare la réimpression de nouveaux dépliants mis à la disposition des hébergements, en complément de la communication sur les réseaux sociaux ;
- Un concours sera organisé durant la saison touristique pour accentuer la communication ciblée vers les attentes des touristes en séjour à Sainte-Ode.
- La collaboration étroite avec l'ADL des communes de Sainte-Ode, Bertogne et Tenneville sera elle aussi maintenue.
- En juillet et août, le Marché du terroir des Deux Ourthes organisé par le S.I. Sainte-Ode et l'ADL accueillera également plus de 20 exposants aux 4 marchés prévu les 07 et 28 Juillet ainsi que les 4 et 25 Aout.



- L'inauguration de la place Sainte-Mère-Eglise aura lieu lors du 1er marché du terroir (07/07).

La clôture de la saison sera animée comme les années précédentes par un spectacle. Ce sera également l'occasion de fêter le 20ième anniversaire des marchés du terroir initiés par le S.I. et Joseph Gérard, échevin du tourisme en 2002.

- De nouveaux itinéraires de promenades vont également voir le jour afin de valoriser la vallée du Laval et les villages de Houmont, Magerotte etc...

Le partenariat avec la Brasserie Demanez sera également reconduit pour le brassage de l'Odacieuse. Pierre Yves Fayès restera le coordinateur de ce beau projet qui lui tient particulièrement à cœur.

Bref comme vous le voyez, les projets ne manquent pas au Syndicat d'initiative.

Et si vous souhaitez nous rejoindre n'hésitez pas à contacter un des membres du SI qui se fera un plaisir de vous envoyer une invitation lors de notre prochaine réunion.

ÉCOLE DE TILLET

Sortie pédagogique à « Orti » dans le cadre des journées de l'eau pour les élèves de 3e, 4e, 5e et 6e de l'école de Tillet.

Après quelques explications sur l'origine du projet de l'élaboration de la zone humide et du sentier artistique, nous avons commencé la promenade.

Entre découverte des œuvres d'art et prise de conscience de la biodiversité des lieux, l'imagination et la création ont également été de la partie. Les élèves se sont mis dans la peau des artistes et ont imaginé une œuvre qui pourrait se trouver près de l'étang, lieu non exploité par les créateurs.

Toujours dans le domaine de la création artistique, le groupe a testé le « land art » pour le plaisir des plus manuels.

Un peu plus loin, les sens ont été mis en éveil en fermant les yeux et en se concentrant sur l'ouïe pour tenter d'isoler des chants d'oiseaux. Nous avons aussi croisé le chemin d'un triton et avons pu l'observer attentivement avant de le remettre dans son habitat naturel.

Une belle matinée riche en échanges et en apprentissages. Une jolie manière de découvrir de plus près les atouts de notre belle commune.

Merci au « Parc Naturel des Deux Ourthes » pour l'activité proposée.



SÉJOUR PÉDAGOGIQUE POUR LES ÉCOLES DE SAINTE-ODE



C'est après trois années de patience, le coronavirus étant passé par là, que les élèves des classes de 5e et 6e années primaires de la commune ont pu se rendre en voyage pédagogique en montagne. Ils ont posé leurs valises à Val Cenis en Savoie, dans le parc national de la Vanoise, afin de découvrir la faune et la flore du milieu montagnard.

L'aspect sportif, avec la randonnée, a également été bien exploité. Les enfants et leurs professeurs ont marché chaque jour. Le refuge de Vallonbrun, les forts de l'Esseillon, le lac du Mont-Cenis et bien d'autres sommets ont permis à chacun d'observer de magnifiques paysages sous un soleil radieux.

Des souvenirs impérissables, des échanges humains et beaucoup de bonne humeur auront donné à chaque bambin la possibilité de « grandir » un peu plus.

Une belle expérience à réitérer !

VANDALISME À L'ÉCOLE DE LAVACHERIE

L'école communale de Lavacherie a été vandalisée pendant les vacances de printemps. Les dégradations commises sont regrettables et le sont d'autant plus pour le personnel amené à entretenir les lieux.

Ces faits impliquent des dépenses d'énergie et de temps inutiles pour la Commune.

Généralement, les biens publics de Sainte-Ode sont respectés.... Espérons que le vandalisme de l'école de Lavacherie reste une exception... dans l'intérêt de tous!





UNE NOUVELLE CLASSE À L'ÉCOLE DE TILLET

L'école de Tillet a profité de son marché de printemps pour inaugurer sa nouvelle classe et son nouvel espace coin calme.

Pourquoi un coin calme ?

« La récréation est un moment pendant lequel l'enfant est invité, non pas qu'à se dévouer, mais à se ressourcer en se livrant librement à des activités qui lui permettent de s'asseoir autour d'une table, de s'installer sur un banc, de lire un livre, de le raconter, de jouer au foot dans des vrais matchs sans envahir toute la cour, de construire une tour ou encore de s'activer ensemble autour d'un module de jeu...

La cour de récré a longtemps été considérée comme le parent pauvre de l'histoire de la pédagogie sous prétexte qu'il n'y était question que de permettre aux enfants de "prendre l'air" dans un espace vide de toute stimulation.

On s'est rendu compte, qu'un enfant qui s'ennuyait devenait vite, faute d'occupations, un enfant qui se mettait à ennuyer les autres. On a aussi constaté que, faute de jeux mis à leur disposition, les élèves avaient tendance à mettre en scène entre eux des jeux de pouvoir parfois épouvantables, et c'est comme cela que la cour de récréation s'est imposée comme un lieu de conflits.

Pourquoi pas rêver d'un autre monde... Et c'est comme cela que sont nés nos espaces de récréation "nouvelle génération" au sein desquels la stimulation et les jeux deviennent possibles parce que les zones ont été préalablement régulées en trois :

- Une zone où l'on peut courir avec ballon
- Une zone où l'on peut courir mais sans ballon
- Et une troisième zone, la zone plus calme sur laquelle on ne peut ni courir ni jouer au ballon.

Et c'est ainsi qu'est née notre petite cour « espace calme », notre petit cocon cocoon.

La réalisation de ces espaces a été possible grâce à Brico (et oui je sais c'est publicitaire) mais lorsque ça vous apporte des matériaux pour une valeur de 10.000€, ça vaut bien un peu de publicité.

Et voilà comment une cour régulée devient en deux temps trois mouvements une cour de récréation stimulée et comment une cour de récréation stimulée de façon appropriée se métamorphose illico presto en cour de récré apaisée dans laquelle les élèves trouvent également et équitablement leur place.

Et quand on voit ce que donne, par bon temps, notre cour de récréation, on se dit que c'est vraiment joli un monde dans lequel chacun peut trouver sa place sans avoir à la gagner au détriment de qui que ce soit...



FOCUS

SUR UN ACTEUR DE LA VIE COMMUNALE

NOUVEAU À SAINTE-ODE !

La bande à Lou

Lou est une jeune femme hyper dynamique ayant décidé de changer complètement de vie à l'aube de ses 36 ans. Elle a décidé de concrétiser son rêve d'enfant.

Depuis toute petite, Lou a un don avec les animaux, les sauvages comme les domestiques. Elle aime partager cet amour pour eux et elle a dès lors pris la décision de faire de sa passion un vrai travail : devenir indépendante au service de nos petites et grosses bêtes.

Elle savait que le parcours serait plutôt long, parsemé d'embûches en tous genres, qu'il y aurait des moments de doute, de démotivation mais dans sa tête résonnait toujours cette petite phrase « Mène la vie que tu veux et donne-toi les moyens ».

C'est chose faite car depuis le 26 avril, sa petite « société » a vu officiellement le jour : La bande à Lou. Elle propose ses services de promenades pour vos toutous (lorsque vous avez de longues journées par exemple), elle réalise des passages à domicile lorsque vous êtes en week-end prolongé ou en vacances et elle a également décidé d'éventuellement accueillir un lapin et/ou des rongeurs en pension à la maison. D'autres services sont également possibles sur demande.

En ce qui concerne sa bande à elle, on ne s'ennuie pas non plus car elle a en sa compagnie Sacha le chihuahua, Isidore le british, Emile la gerbille, Roméo le pyrrhura ainsi que les dernières arrivées Agathe & Lucienne les cobayes.

N'hésitez pas à la contacter par téléphone, par mail ou en visitant sa page professionnelle Facebook. Lou est disponible 7 jours sur 7 et elle se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions et demandes.



LA BANDE à LOU
7 jours / 7

- * Promenade 1h : 11€/chien ;
- * Visite à domicile : 30min, 45min ou 1h (10€, 12.50€, 15€) ;
- * Visite express 15min : 5€ (poules par exemple) ;
- * Taxi pour animaux : 0.50€/km ;
- * Rongeurs & lapinous @ home (tarif sur demande)

Frais de déplacement : 0.15€/km
 +32 470 73 73 70
 Facebook : La bande à Lou
 Lyly1986@hotmail.com
 6680 AMBERLOUP

La Boucherie Campagnarde Husquet Nicolas de Sainte-Ode déménage à Bastogne !

Domicilié à Sprimont (Sainte-Ode), Nicolas Husquet tient à remercier les fidèles clients de sa boucherie située pendant 5 ans à Lavacherie. Avec Marie-France Schieber, Nicolas a décidé de prendre un autre virage et de créer sa propre boucherie-charcuterie à Bastogne, **Route de Marche 159d**.

Outre le plaisir de représenter des élevages locaux et de créer ses propres produits de boucherie (pâté, boudin, etc.) il a le cœur sur la main pour suggérer des produits du terroir régional.

En sus, Nicolas propose un rayon sandwicherie.

Durant ces prochaines semaines, vous pourrez bénéficier de promotions spéciales, participer à un concours afin de gagner plusieurs lots dont un séjour en Bourgogne du Sud dans 1 chambre d'hôte (La bergerie du bois Joannin, gîte de France) et bien d'autres cadeaux.

L'Agence de Développement Local des communes de Tenneville, Sainte-Ode et Bertogne souhaite plein succès à Nicolas dans son aventure bastogarde.

À noter que Nicolas reste fidèle au Syndicat d'initiative de Sainte-Ode, comme membre.

Boucherie Campagnarde Husquet Nicolas, 159d route de Marche – 6600 Bastogne 061/50.24.43



PLAINE DE VACANCES

Printemps 2022

L'Administration Communale de Sainte-Ode a organisé avec succès une semaine de plaines durant les vacances de Printemps 2022. 20 enfants de 2 ans ½ à 12 ans ont été accueillis du 4 au 8 avril 2022 dans les locaux de l'extrascolaire de Tonny, par une équipe qualifiée et dynamique. Les enfants ont pu confectionner des foulards, deux mascottes et de très beaux bricolages.... Nous avons également passé une très chouette journée à la Mer du Nord.



Les journées se déroulaient de 9h00 à 16h00 et une garderie a été organisée de 7h30 à 09h00 et de 16h00 à 17h30.

Catherine Poos, Echevine de L'extrascolaire, Laure Poncelet, responsable ATL, Isabelle Salenbien, coordinatrice de plaines et l'Administration Communale remercient l'équipe d'animation pour l'excellent travail fourni (Stéphanie Gillard, Sarah Nicolay pour les animations, Karine Massard pour les accueils du matin et du soir). Nous remercions également Virginie Pinson du CRAB, pour la confection des foulards et des mascottes, Martine Frazelle pour son accompagnement à la journée d'excursion, ainsi que les parents pour leur confiance et le personnel communal pour leur soutien.

BROCHURE DES ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES DE LA COMMUNE DE SAINTE-ODE

Si tu proposes des activités extrascolaires sur la commune de Sainte-Ode et que tu souhaites faire partie de la brochure communale, envoie toutes les informations et tes coordonnées avant le 15 juillet 2022 à la coordinatrice ATL, Laure Poncelet, via laure.poncelet@sainte-ode.be. La brochure sera distribuée aux enfants qui fréquentent les écoles de la commune de Sainte-Ode. Celle-ci les aidera à choisir leurs activités sportives, artistiques, musicales ou autres, pour l'année 2022-2023.



TROUPE DE THÉÂTRE

Nous souhaitons monter un projet pièce de théâtre amateur sur le territoire communal.

Souhaitez-vous être les acteurs de ce projet ?

Parce que jouer, c'est agir. Jouer, c'est laisser aller son imagination, ses émotions, avec d'autres, dans le plaisir.

Renseignements : contactez Isabelle Salenbien, Cheffe de projet : [0479/93.42.15](tel:0479934215) - pcs@commune-sainte-ode.be

« Une pièce de théâtre doit être le lieu où le monde visible et le monde invisible se touchent et se heurtent ». Arthur Adamov
Extrait de : Ici et maintenant

SOUTIEN SCOLAIRE

Vous avez quelques heures de libres ? Vous avez envie de faire des rencontres et de mettre à profit votre expérience et vos compétences ?

L'Administration Communale de Sainte-Ode est à la recherche de bénévoles dans le cadre du projet de soutien scolaire.

Contactez-nous au plus vite et nous pourrions convenir d'un rendez-vous, afin de discuter ensemble de vos idées et de votre disponibilité.

CONTACT :

Cheffe de projet, Madame Isabelle Salenbien au [0479/93.42.15](tel:0479934215) ou par mail à l'adresse suivante : pcs@sainte-ode.be

PLAINES ÉTÉ 2022

Coordinatrice des plaines : Isabelle Salenbien - [0479/93.42.15](tel:0479934215) ou plaines@sainte-ode.be

	Excursion semaine	Petit 3-5 ans	Grand 6-12 ans
Plaine Indoor	Du 04/07 au 08/07 Ecole Lavacherie	Les petits pâtisseries	Pokémons
Plopsa Coo	Du 01/08 au 05/08 Ecole Sprimont	La ferme en folie	Les chefs pâtisseries
Les grottes de Han	Du 08/08 au 12/08 Ecole Tillet	Les fleurs	Koh Lanta
Walibi	Du 16/08 au 19/08 Ecole Rechrival	Découverte de la laine	Jeux de société et jeux en bois

Demande vite à tes parents de t'inscrire !!!
Attention : Nombre de place limité

CET ÉTÉ, RÉSERVEZ UN SAC À DOS «FOOD-RANDO» !

La Maison du Tourisme du Pays de Bastogne et ses Syndicats d'Initiative partenaires vous proposent une activité originale pour la saison estivale. Depuis le 1er mai, le concept « Food-Rando » a fait son grand retour ! L'idée est très simple : louez votre sac à dos « apéro » préparé avec des produits issus du terroir local et partez pour une promenade inédite, spécialement créée pour l'occasion.

Chaque sac à dos, confectionné pour deux personnes, contiendra un ensemble de produits pour une petite pause gustative lors de votre randonnée. Au menu, tranches de saucisson d'Ardenne, cubes de fromage et chiffonnettes de jambon de Bastogne. Deux bières locales accompagneront le sac : à vous de choisir entre l'Airborne, la Vatch'Hot, la Criminelle, L'Arme Blanche ou encore l'Odacieuse. Des bouteilles d'eau seront également incluses dans le pack, tout comme le matériel nécessaire à la bonne dégustation des produits : contenants, mug, cure-dents, serviettes et décapsuleur.

Cette année, une formule "enfant" est prévue avec quelques produits du terroir en portions adaptées, un petit jus et une bouteille d'eau.

Une fois votre sac sur les épaules, vous aurez l'occasion de choisir parmi plusieurs itinéraires pédestres inédits créés dans les communes du Pays de Bastogne :

- À Bastogne : deux balades (5,3 km & 10,4 km)
- À Bertogne : une balade (8,2 km).

Chaque promenade vous fera découvrir une grande variété de paysages ardennais. À noter que les itinéraires proposés sont totalement différents de la première saison !

Les balades seront disponibles en version papier, mais aussi sous la forme de tracés GPX. Ainsi, il vous sera possible de consulter le tracé choisi directement via votre smartphone.

Vous emprunterez des chemins différents des habituelles promenades balisées. C'est donc une façon originale et gourmande de (re)découvrir la région du Pays de Bastogne !

Pour réserver, il suffit d'envoyer un mail à l'adresse : events@paysdebastogne.be, au minimum 48h à l'avance. La location est au prix de **15€/personne**. Dans votre mail, merci de préciser la date et l'heure de la location, la bière locale choisie et la présence ou non d'une formule enfant (**7,50€ par enfant**). Le retrait du ou des sacs à dos se fait au Syndicat d'Initiative de Bastogne.



NOUVELLE CHASSE AU TRÉSOR TOTEMUS

Deux chasses à Sainte-Ode depuis le 4 juin 2022 !

Le 19 novembre 2020, nous étions fiers d'inaugurer notre chasse intitulée « La réserve naturelle d'Orti et ses trésors ». En près de 20 mois, plus de 5500 personnes issues des 4 coins de notre beau pays mais également de l'étranger ont sillonné le parcours et répondu aux questions afin de trouver le Totem synonyme de victoire !



Le samedi 4 juin dernier, vous étiez déjà très nombreux à nous rejoindre à Wachirock afin d'inaugurer notre nouvelle chasse au trésor « Sur les traces de Fernand Khnopff ».

Cette magnifique promenade « au fil de l'eau » vous invite à partir à la découverte du patrimoine historique de notre commune, tout en découvrant de magnifiques paysages et sentiers de randonnée.

Il ne vous reste plus qu'une chose à faire : téléchargez l'application Totemus et rendez-vous à Wachirock... et laissez-vous guider.

LE CHEMIN DE LA LIBERTÉ - THE FREEDOM TRAIL

68 km de randonnée passant par Sainte-Ode

Le Chemin de la Liberté - The Freedom Trail est le nouvel itinéraire proposé par la Maison de la Randonnée-GTA Belgique (www.gta.be). Le circuit, d'une distance de 68 km, prend son départ au Mardasson. Il traverse les communes de Vaux-sur-Sûre, Sainte-Ode et Bertogne pour revenir à Bastogne, tout en reliant des sites de mémoire érigés en hommage aux soldats et civils décédés lors de la Seconde Guerre Mondiale.

LE CHEMIN DE LA LIBERTÉ
★★★★
THE FREEDOM TRAIL

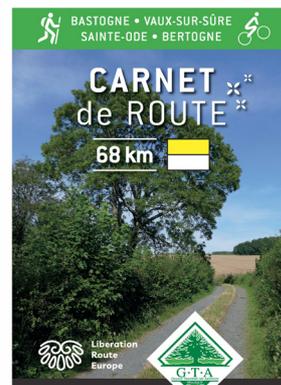
Au gré des sentiers en forêt et des chemins villageois ou à travers champs, le Chemin de la Liberté - The Freedom Trail est une invitation à se souvenir du passé que ces lieux connurent au moment de la Bataille des Ardennes. Une région alors encerclée par les Allemands où les combats furent très intenses. Le parcours est balisé du signe identitaire de la « GTA » de couleurs jaune et blanche depuis le Bastogne War Museum.

La randonnée s'accompagne d'une carte IGN à l'échelle 1/25 000, réalisée en collaboration avec la Maison du Tourisme du Pays de Bastogne, et d'un carnet de route disponible en français, néerlandais et anglais dans lequel 22 sites, vecteurs de mémoire, sont mis en évidence.

Un pack spécial reprenant ces supports est en vente au bureau de la Maison de la Randonnée - GTA Belgique situé dans le village de Sprimont (Route des Courts Champs 4, 6680 Sainte-Ode).

Ce nouvel itinéraire de randonnée pédestre, également accessible pour le VTT, fait partie de la Route de la Libération de l'Europe certifiée « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe » (www.liberationroute.com). Il s'agit d'un réseau international mémoriel reliant les principales régions d'Europe libérées de l'occupation nazie en 1943-1945. Ce réseau de chemins est développé avec des associations de randonneurs et rassemble des parcours identifiés à travers l'Europe dans les pas des forces alliées. Il s'étend sur presque 10 000 kilomètres.

LE CHEMIN DE LA LIBERTÉ
★★★★
THE FREEDOM TRAIL



www.lechemindelaliberte.be

ROUMONT

Bertogne 5 • 10 • 15 KM

MARCHE WANDELTOCHT

Dimanche / Zondag
3 Juillet / Juli 2022

Départ / Vertrek
Salle Le Cerf Ardennais

Horaire de départ / Startuur
5 km - 10 km : 8h - 14h
15 km : 8h - 13h

Arrivée jusqu'à 18h
Aankomst tot 18h

Inscription / Inschrijving : 1€
Permanence FFBMP jusqu'à 17h

Les Marcheurs
marcheursdelourtheetdulaval@gmail.com
Joseph Gérard : 0496 62 12 19
Denis Jusseret : 0475 61 15 06

L'inscription à la marche vaut certificat de bonne santé.
Sous le patronage de la Fédération Francophone Belge des Marches Populaires
Le cercle est assuré en responsabilité civile - Ne pas jeter sur la voie publique

www.sainte-ode-tourisme.be

et/hias

www.lechemindelaliberte.be
INFORMATION : 0475/61.15.06
contact@gta.be



JOURNÉE «PLACE AUX JEUNES» AU CRAB

Samedi 30 avril, une trentaine de jeunes de plus de 13 ans de Sainte-Ode et ses environs ont été à la rencontre de différents professionnels qui les ont accueillis pour transmettre leur passion et savoir-faire.

L'envie est née à la Maison de jeunes de sensibiliser les jeunes à réfléchir à leurs futures études et professions, à la manière de la journée « Place aux enfants ».



Pour cette 1ère édition, les jeunes ont pu découvrir les métiers suivants : sage-femme, infirmière, militaire, garde forestier, esthéticienne, chocolatière, couvreur-toiture, créatrice de bijoux, épicerie locale, vétérinaire, pharmacienne, planning familial et administration communale de Sainte-Ode.

La section hôtelière de l'école ITCF de Libramont était également présente avec ses jeunes pour une dégustation sucrée le midi. Une belle journée de rencontre où nous souhaitons rappeler l'importance d'éveiller nos jeunes à ce qu'ils vont devenir...

Un grand merci aux jeunes pour leur participation ainsi qu'aux différents professionnels pour leur précieux partage.



AGENDA DES MANIFESTATIONS

AGENDA DES MANIFESTATIONS

JUILLET

- **Le 1 à Lavacherie**
Fête de l'été au CRAB
Org. : CRAB – Infos : 0496/54.76.63
- **Le 3 à Roumont (salle le cerf)**
Marche fédérale FFBMP
Org. : Les Marcheurs de l'Ourthe et du Laval – Infos : 0475/61.15.06
- **Le 3 à Lavacherie**
Brocante
Infos : 0470/63.62.17
- **Le 7 à Amberloup (place Sainte-Mère-Eglise)**
Marché du Terroir des Deux Ourthes – 17h00 à 20h00
Org. : ADL, SI Sainte-Ode et les Blancs linçous – Infos : 061/21.04.47
- **Le 7 à Amberloup (place Sainte-Mère-Eglise)**
Inauguration de la place (verre de l'amitié) – 17h00
Org. : Administration communale de Sainte-Ode
- **Le 10 à Lavacherie**
Sortie dans le village – 14h00
Org. : REA Lavacherie – Infos : 0476/24 37 26
- **Le 14 à Champlon (maison du ski)**
Marché du Terroir des Deux Ourthes – 17h00 à 20h00
Org. : ADL et SI Tenneville/Champlon – Infos : 061/21.04.47
- **Le 21 à Bertogne (Place du commerce)**
Marché du Terroir des Deux Ourthes – 17h00 à 20h00
Org. : ADL/SI Bertogne – Infos : 061/21.04.47
- **Le 21 à Tonny**
Brocante nationale – 6h00 à 18h00
Org. : Les Blancs Linçous – Infos : 0499/13.01.43
- **Le 24 à Houmont**
Barbecue – 12h00
Org. : Animation Loisirs Houmont – Infos : 061/61.45.47
- **Le 28 à Amberloup (place Sainte-Mère-Eglise)**
Marché du Terroir des Deux Ourthes – 17h00 à 20h00
Org. : ADL et SI Sainte-Ode – Infos : 061/21.04.47



AOÛT

- **Le 4 à Amberloup (place Sainte-Mère-Eglise)**
Marché du Terroir des Deux Ourthes – 17h00 à 20h00
Org. : ADL, SI Sainte-Ode et TTC Tillet – Infos : 061/21.04.47
- **Le 7 à Lavacherie**
Brocante
Org. : Découvrir Lavacherie ASBL, REA Lavacherie et Les Grenouilles – Infos : 0482/27.49.10
- **Du 13 au 20 à Lavacherie**
Tournoi de tennis
Org. : TC Lavacherie – Infos : 0498/53.38.52

- **Le 11 à Champlon (maison du ski)**
Marché du Terroir des Deux Ourthes – 17h00 à 20h00
Org. : ADL et SI Tenneville/Champlon – Infos : 061/21.04.47
- **Les 13 et 14 à Sainte-Ode**
Rallye touristique – 30 ans du club
Org. : MCP Road Spiders – Infos : 0479/81.10.58
- **Le 13 à Lavacherie**
Marche houblonneuse – départs de 13h00 à 17h00
Org. : CDJ Lavacherie – Infos : 0472/09.13.92
- **Le 18 à Bertogne (Place du commerce)**
Marché du Terroir des Deux Ourthes – 17h00 à 20h00
Org. : ADL et SI Bertogne – Infos : 061/21.04.47
- **Le 21 à Tillet (salle Saint-Ouen)**
Garden party
Org. : Comité Saint-Ouen – Infos : 0494/50.32.67
- **Le 21 à Aviscourt**
Rassemblement de tracteurs anciens – 10h00
Infos : 0470/63.62.17
- **Le 25 à Amberloup (place Sainte-Mère-Eglise)**
Marché du Terroir des Deux Ourthes – 17h00 à 20h00
Org. : ADL et SI Sainte-Ode – Infos : 061/21.04.47
- **Le 25 à Amberloup (place Sainte-Mère-Eglise)**
Spectacle son et lumière – 22h00
Org. : Administration communale, ADL et SI Sainte-Ode – Infos : 061/21.04.47

SEPTEMBRE

- **Du 2 au 4 à Lavacherie (place du village)**
Week-end de fête à Lavacherie
Org. : CDJ Lavacherie – Infos : 0472/09.13.92
- **Le 2 à Tenneville (salle « Le Foyer »)**
Marché fermier des 3 Communes – 17h00 à 20h00
Org. : ADL et Le Terroir Pour Tous – Infos : 061/21.04.47
- **Le 11 à Lavacherie (salle « L'Ancienne Ecole »)**
Concours de cartes (couyon forcé aux points) – 15h00
Org. : REA Lavacherie – Infos : 0476/24 37 26

La Garden Party le 21 août à Tillet

La Garden Party de retour le dimanche 21 août à Tillet, aux abords de la salle Saint-Ouen. Dès midi, barbecue (apéro, trois viandes 18 euros, dessert ou pain saucisses pour les enfants 6 euros). Après-midi festif avec animations pour les enfants et tournoi de pétanque amateur. Mais tout débutera cette année dès le samedi avec une Garden Night. Surprise...

Une organisation de l'ASBL Saint-Ouen et du CDJ Les Gayets : inscriptions aux activités du dimanche via : thierry.lefevre@skynet ou au 0494 50 32 67.

CONTACTS & COORDONNÉES

COORDONNÉES DU PERSONNEL COMMUNAL

ACCUEIL / SERVICE ETAT CIVIL / POPULATION / TAXES / ETRANGERS / PASSEPORTS / PERMIS DE CONDUIRE / CARTES D'IDENTITE / CASIERS JUDICIAIRES / GESTION DES DUOBACS / COPIES / GESTION DES SALLES COMMUNALES ET DES LOGEMENTS / RELAI MOUVEMENTS ASSOCIATIFS

Margaux JANSSENS
061/21.04.41
margaux.janssens@sainte-ode.be

Catherine LEMAIRE
061/21.04.45
catherine.lemaire@sainte-ode.be

Séverine JACOB
061/21.04.40
severine.jacob@sainte-ode.be

SERVICE FINANCES / FACTURATION / SYNERGIES COMMUNE-CPAS

Valérie BODELET
061/24.23.81
valerie.bodelet@sainte-ode.be

Martine MEUNIER
061/21.04.43
martine.meunier@sainte-ode.be

RECEVEUR REGIONAL

Anne BAUVAL
061/24.23.81
receveur@sainte-ode.be

SERVICE URBANISME / CADASTRE / CCATM / ARRETES DE POLICE

Audrey CARPENTIER
061/21.04.46
audrey.carpentier@sainte-ode.be

SERVICE RESSOURCES HUMAINES / COMMUNICATION

Catherine CHANTRAINE
061/21.04.49
catherine.chantraine@sainte-ode.be

SERVICE ENSEIGNEMENT

Stéphanie GODFROID
Eloïse LONGUEVILLE
061/68.91.16
eloise.longueville@sainte-ode.be

DIRECTION GENERALE

Charlotte LEDUC
061/21.04.42
directiongenerale@sainte-ode.be

ECOPASSEUR

Thibault DELCORDE
061/21.04.40
ecopasseur.btso@outlook.com

SERVICE TRAVAUX / SERVICE ENVIRONNEMENT / SIPP / POWALCO

Julien LANDENNE (Responsable du service)
061/24.23.80
atelier@sainte-ode.be
Laurent RASKIN (Agent administratif)
061/21.04.51
laurent.raskin@sainte-ode.be

CRECHE « L'ODE AUX CALINS »

Céline LAMBERT
061/50.26.20
creche@sainte-ode.be

BUS COMMUNAL

Florence PIRON
061/28.72.82
extra.scolaire.steode@gmail.com

POLICE DE PROXIMITE

Samantha ANDRE
Jacques MORETTE
061/68.80.11

AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL

Pierre-Yves FAÏS
061/21.04.47
adl@sainte-ode.be

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

Benoît BENTZ
0476/03.44.57
ale.stode@belgacom.net

ACCUEIL TEMPS LIBRE

Laure PONCELET
0495/91.46.86
laure.poncelet@sainte-ode.be

Florence PIRON
061/28.72.82
florence.piron.at@sainte-ode.be

PLAN DE COHESION SOCIALE ET PLAINES DE VACANCES

Isabelle SALENBIEN
061/28.72.82
pcs@sainte-ode.be

COORDONNÉES DU CPAS DE SAINTE-ODE

Rue des Trois Ponts, 46/A
6680 SAINTE-ODE
061/21.04.50
Fax : 061/21.04.59

PRESIDENTE

Laurence HENROTTE
0498/94.01.41
laurence.henrotte@cpassainteode.be

DIRECTEUR GENERAL F.F.

Romain GAUDRON
061/21.04.48
romain.gaudron@cpassainteode.be

RECEVEUR REGIONAL

Geneviève FASSIAU
061/21.04.56

SERVICE SOCIAL GENERAL

Aline MARBEHANT
061/21.04.50
aline.marbehant@cpassainteode.be
Permanences (AVEC rendez-vous)
tous les jeudis de 9h00 à 12h00.
OU sur rendez-vous les mardis
et vendredis en contactant le
061/21.04.50

Fabienne HAESSEN
061/21.04.57
fabienne.hasen@cpassainteode.be
Permanences (AVEC rendez-vous)
tous les mardis de 9h00 à 12h00.
OU sur rendez-vous les jeudis
et vendredis en contactant le
061/21.04.57

SERVICE MEDIATION DE DETTES

Isabelle PIROTTE
061/21.04.55
isabelle.pirotte@cpassainteode.be

Permanences (AVEC rendez-vous)
tous les lundis de 13h00 à 16h00.
OU sur rendez-vous les mardis et
jeudis de 9h00 à 12h00.

SERVICE TAXI SOCIAL ET TITRES SERVICES

Anthony SOQUET
061/21.04.54
anthony.soquet@cpassainteode.be

UNIQUEMENT sur rendez-vous
tous les lundis de 9h00 à 12h00,
les mardis de 12h30 à 16h00 et les
jeudis de 9h00 à 12h00.

SERVICE ALLOCATIONS DE CHAUFFAGE ET REPAS A DOMICILE

Claudine RICHARD
061/21.04.58
claudine.richard@cpassainteode.be

Repas à domicile :
UNIQUEMENT sur rendez-vous les
lundis, mardis et jeudis de 9h00 à
12h00.

Allocations de chauffage :
UNIQUEMENT sur rendez-vous les
mardis et jeudis de 09h00 à 12h00

MAISON COMMUNALE

Rue des Trois Ponts 46 à Amberloup
6680 Sainte-Ode

tel. : 061/21.04.40 – fax : 061/68.89.62
contact@sainte-ode.be



www.sainte-ode.be

EDITEUR RESPONSABLE :
Le Collège communal

REDACTION :
le Collège communal, le
personnel communal, l'ADL,
le Syndicat d'Initiative, les
mouvements associatifs

SOURCES PHOTOS :
Administration Communale,
S.I. Sainte-Ode, I. Jusseret, P-Y
Faÿs, Victor Pierrot, Promopub,
A. Segers, Pixabay

REALISATION GRAPHIQUE :
Promopub Belgique